

# CONSEIL COMMUNAL

## PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil communal  
Jeudi 6 mars 2025, à 19h30  
Salle de spectacles

5<sup>ème</sup> séance – 2024-2025

## **Séance du jeudi 6 mars 2025**

### **Présidence de M. Sylvain Richard, Président**

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Le Bureau, Madame la secrétaire et moi-même vous souhaitons la bienvenue au sein de notre Conseil. J'adresse mes cordiales salutations à Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, à notre huissier, notre huissier suppléant, au Bureau, ainsi qu'à tous les spectateurs et téléspectateurs qui suivent nos débats sur internet grâce aux équipes de la société Sonomix pour la retransmission et de la société Maxximum pour le son qui sont également salués. Je salue également la présence dans le public des membres de Caféine Média, j'y reviendrai plus tard.

Les séances peuvent être suivies en direct et en différé sur internet.

Je vous annonce que 52 Conseillères et Conseillers ont signé la feuille de présence. Le quorum étant atteint, nous pouvons délibérer selon l'article 68 de notre règlement. Les personnes arrivées tardivement sont priées de s'annoncer auprès de la secrétaire à l'issue du Conseil.

Sont excusé-e-s : Mmes Lucie Mauch, Dominique Perret, Maria Rodriguez, Maria Sisto, Angela Thode, MM. Marc Chambaz, Jean-François Constant, Gérard Duperrex, Luis Guedes, M. Simon Favre, Alexandre Pascoal, Cooper Sanchez, Melinda Zufferey-Merminod

Sont absent-e-s: Mme Mariline Braz Lopes, Sonia Graça Paolino, Aline Segin, Fatma Tayfur  
MM. Maythm Ghazi, Selim Ibrahim, Ignacy Wilczynski, Basile Zufferey

### **1. Adoption de l'ordre du jour**

#### **• M. le Président**

L'ordre du jour vous a été envoyé dans les délais. Y'a-t-il quelqu'un qui parmi vous qui ne l'aurait pas reçu ? Cela ne semble pas être le cas.

Je vous annonce avoir reçu les droits d'initiative suivants :

- 1 dépôt de postulat de Mme Marie-Claude Kohler
- 1 interpellation de M. Ali Korkmaz
- 1 question de M. Ali Korkmaz
- 1 question de Mme Carole Castillo

Ces interventions seront traitées prioritairement aux points 15 et 16 de notre ordre du jour.

J'ouvre la discussion sur cet ordre du jour

Je soumets cet ordre du jour à votre approbation :

Celles et ceux qui l'acceptent le font par un lever de main

Celles et ceux qui le refusent

Celles et ceux qui s'abstiennent

**C'est à la majorité que l'ordre du jour est accepté.**

---



---

**Ordre du jour de la séance du Conseil communal du 6 mars 2025**

1. Adoption de l'ordre du jour
  2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 30 janvier 2025
  3. Démissions
  4. Communications de la Présidence
    - o Réponse écrite à M. le Conseiller communal Ali Korkmaz à sa question sur l'article 76 du règlement
  5. Communications de la Municipalité
    - o Communiqué de la Municipalité du 24 février 2025 sur ses activités du 21 janvier au 24 février 2025
    - o Rapport de la Commission d'attribution des aides financières Covid destinées aux personnes physiques et aux associations à but social en période de crise sanitaire – clôture du préavis N°15-2022
  6. Communications de la Commission des finances
  7. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)
  8. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal
  9. Changements dans la composition des commissions permanentes et commissions intercommunales
  10. Rapport de commission - Préavis No 74-2024 - Rapport de la Municipalité sur l'état au 31 décembre 2023 des postulats et motions – Demandes de prolongation de délai Réponses de la Municipalité à différents postulats et motions M. Richard Neal, PSR, Président-rapporteur de la Cogest
  11. Rapport de commission – Préavis N° 77-2025 - Ilot de la Savonnerie - Promesse de constitution d'un droit distinct et permanent de superficie grevant la parcelle N° 558, en faveur de RenensPierrettes SA, aux conditions figurant dans le présent préavis M. Rachid Taaroufi, PSR, Président-rapporteur
  12. Rapport de commission - Préavis N° 78-2025 - Renens et ses histoires : une publication, une exposition, des animations. Demande d'un crédit-cadre de CHF 327'200.- TTC M. Pascal Golay, PLR-PVL, Président-rapporteur
  13. Rapport de commission - Préavis N° 79-2025 - Mise en séparatif et réaménagement de la rue de Verdeaux, rue du Bugnon et du chemin de Jouxkens - Demande d'un crédit d'études de CHF 446'000.- TTC M. Byron Allauca, Fourmi rouge, Président-rapporteur
  14. Dépôt de préavis – discussion préalable – Préavis N° 80-2025 - Déviation d'un collecteur d'eaux usées (tronçon Triage) Rue de Lausanne - Demande d'un crédit de construction de CHF 547'000.- TTC Date et lieu de la séance de commission Lundi 10 mars 2025 à 19h00 – CTC Rue du Lac 14  
Présidence : Les Vert.e.s
  15. Motions, postulats, interpellations
  16. Questions, propositions individuelles et divers
- 
-

## **2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 30 janvier 2025**

- **M. le Président**

J'ouvre la discussion.

- **M. Jeton Hoxha, PSR**

Nous « pétitionnaires » souhaitons exprimer notre préoccupation concernant le traitement de la pétition que nous avons déposée. Bien que le dépôt ait été annoncé lors du dernier Conseil, le contenu n'a pas été ni lu ni inclus dans le procès-verbal. De plus, des commentaires inexacts ont été faits publiquement à son sujet et consignés dans le procès-verbal, ce qui nous semble problématique. Nous demandons donc que le texte intégral de la pétition soit ajouté au procès-verbal pour garantir la transparence et permettre au public de comprendre le contexte des discussions du précédent Conseil et de se faire leurs propres opinions sans être influencés par des propos potentiellement biaisés. Nous vous remercions de bien vouloir prendre en compte cette requête légitime.

- **M. le Président**

Juste une question technique : en quoi c'est un changement de l'ordre du jour ? Un changement du procès-verbal ? Vous demandez que le procès-verbal de la dernière séance soit modifié ?

- **M. Jeton Hoxha, PSR**

Nous, les pétitionnaires, nous demandons que la pétition soit intégrée dans le procès-verbal du précédent Conseil, puisque des propos ont été tenus à ce propos. Donc, il est légitime que la pétition soit intégrée, on ne peut pas tenir des propos sur une pétition qui n'est pas protocolée dans le procès-verbal.

- **M. le Président**

Je peine à vous suivre, dans la mesure où on a répondu à tous les Conseillers en toute transparence, tout le monde a reçu une réponse au sein de ce Conseil, il faut entendre que la réponse ne vous satisfait pas, malgré le retrait de la pétition ?

- **M. Jeton Hoxha, PSR**

Non, nous pétitionnaires, nous retirons la pétition comme indiqué, mais nous trouvons normal que la pétition soit intégrée dans le procès-verbal du Conseil communal, cela n'a pas été fait.

- **M. le Président**

On traitera cela au prochain Bureau, mais notre position était claire : c'est que ce n'est pas intégré au procès-verbal puisque cela n'a pas eu lieu dans la temporalité de la séance, cela a eu lieu en dehors de la séance. On parle du procès-verbal de la séance.

- **M. Jeton Hoxha, PSR**

Vous avez tout à fait raison, M. le Président, mais comme le débat était ouvert et des propos ont été tenus, le public ne sait pas de quoi on parle et je crois qu'il est légitime, du moment qu'il y a un débat sur quelque chose, il faut qu'on sache sur quoi on s'est exprimé.

- **M. le Président**

On va tirer ça au clair, M. Hoxha, j'entends votre remarque, ce n'est pas mon point de vue à l'heure actuelle, mais je vais consulter mon Bureau là-dessus et je reviens vers vous au prochain Conseil.

- **M. Jeton Hoxha, PSR**

Merci M. le Président

- **M. le Président**

Toujours sur le point 2, adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 30 janvier, quelqu'un a encore quelque chose à formuler ? ce n'est pas le cas, je mets au vote le procès-verbal tel que transmis, on est bien d'accord, M. Hoxha, tel que transmis pour le moment.

Celles et ceux qui l'acceptent le font par un lever de main

Celles et ceux qui le refusent

Celles et ceux qui s'abstiennent

**C'est une large majorité que le procès-verbal est accepté.**

J'en profite pour remercier Mme Corrine Simon pour son travail de rédaction et Mme Carole Castillo pour son travail de relecture et passe au point 3.

### 3. Démissions

- **M. le Président**

Le Bureau n'a reçu aucune démission, toutefois j'ouvre la discussion

La parole n'étant pas demandée, ce point de l'ordre du jour est clos.

### 4. Communications de la Présidence

- **M. le Président**

En préambule, je vous prie de vous lever pour observer une minute de silence en mémoire des personnes malades ou disparues. Nos pensées se tournent vers les personnes qui subissent la guerre sous n'importe quelle forme où que ce soit à travers le monde.

Votations :



**Votation fédérale du 9 février 2025**  
**Procès-verbal communal**  
**Statut complet : Renens VD**

Formule 1

09.02.2025  
11:50

Page 1 de 1

Commune : Renens VD

Electeurs inscrits : 8'644

Cartes de vote reçues : 2'416

**N° : 01 Objet : Initiative pour la responsabilité environnementale**

Taux de participation : 27.92 %

BULLETTINS	Rentrés	2'413
	Blancs	35
	Nuls	0
	Valables	2'378

Suffrages		
Oui	1'182	49.71 %
Non	1'196	50.29 %

**Statut : refusé**

## Courier :

Le vendredi 28 février, nous avons reçu une demande de présentation au Conseil de Caféine Média. Le délai étant trop court pour l'organiser, vous avez tous reçu un communiqué de presse à votre place. Je vous en fais une petite synthèse : Caféine Média, créé par M. Rayan Meldan est un média indépendant qui maintient éveillée la jeunesse vaudoise sur l'actualité. Pour lui l'information locale est primordiale, et en tant que Renanais de naissance, il accorde une grande importance à sa Commune. En 2023, il a eu l'honneur de recevoir le [Mérite Jeunesse de la Ville de Renens](#), en reconnaissance des projets menés avec Caféine Média.

Dans ce contexte où les médias suisses romands ferment les uns après les autres et où la désinformation explose sur les réseaux sociaux, ce média – le seul conçu **par et pour** les jeunes Vaudois – est aujourd'hui menacé de disparition. Caféine Média, c'est aussi un tremplin professionnel pour les jeunes. En 2024, ils ont collaboré avec 17 jeunes talents âgés de 17 à 28 ans. Certains ont trouvé leur voie grâce à cette expérience. Aujourd'hui, ils ont besoin d'un soutien urgent pour éviter la fermeture de Caféine Média. Ils ont lancé une campagne [WeMakelt](#), et sollicitent le Conseil communal pour leur permettre d'exposer leur projet et sa situation critique. Je vous invite à lire attentivement le communiqué de presse que vous trouvez sur vos tables.

## Information au Conseil :

Pour ceux qui n'aurait pas encore eu le temps de prendre connaissance de l'entier des documents reçus, j'attire votre attention sur le document nommé : « repas de fin d'année de législature ». Merci de ne pas oublier de remettre vos réponses à notre secrétaire d'ici la fin de la séance.

Plusieurs indices semblent indiquer une augmentation des arrivées tardives lors de certaines commissions ainsi que de nos séances. Entre autres un commissaire du préavis 79-2025 s'est étonné auprès du Bureau qu'un commissaire arrivé avec 25 minutes de retard et n'ayant siégé que 5 minutes figure sur la liste de présence et touche un jeton de présence. Le Bureau, par l'intermédiaire de notre secrétaire, a demandé des explications à ce sujet au Président-rapporteur qui a répondu. Le Bureau a débattu de façon générale de ce type de situation lors de sa dernière séance. Afin de rester factuel l'unité de mesure qui nous semblait adéquate face à tout retard serait la mesure universelle en terre vaudoise, le célèbre quart d'heure vaudois. Nous invitons les Présidents de commission à porter une attention particulière à ce point dès maintenant.

Consultation du projet de Loi sur les Communes : le Bureau vous propose de traiter ce thème de la façon suivante : le sujet nécessite une bonne connaissance du règlement, nous avons demandé à M. Pascal Golay, actuel Président de la commission de révision du RCC (Règlement du Conseil Communal) de bien vouloir présider un groupe de travail formé d'anciens Présidents à savoir : Silvio Torriani, Dylan Montefusco, Eugène Roscigno et Sylvain Richard. La séance a été fixée au 24 avril pour autant que le Canton nous accorde un délai de réponse suffisamment large.

## Représentations :

Le 31 janvier 2025 à 17h00 en compagnie de plusieurs membres de la CUAT et du Bureau j'étais présent au Vernissage de l'exposition et aux résultats du concours d'architecture de la salle spectacle, ici même à la buvette.

J'ouvre la discussion sur ces communications de la Présidence :

- **Mme Rosana Joliat, PLR-PVL**

Je m'étonne, dans une commune où l'on a souvent parlé d'équité entre les hommes et les femmes, que lors de cette nouvelle commission qui va se positionner on n'ait pris que des Présidents, des anciens Présidents et non pas aussi des anciennes Présidentes.

- **M. le Président**

Je vous réponds tout de suite, Mme Joliat, la réponse est assez simple : on a pris la commission existante. Le seul changement, c'est que je remplace M. Jonas Kocher qui n'est plus membre de cette commission, mais on a pris les mêmes membres que la commission de révision du RCC. Votre remarque est tout à fait pertinente, j'entends qu'à l'époque on n'a pas été très équitable. Par contre, l'ensemble des partis sont représentés et si vous avez des remarques, c'est un groupe de travail et ce sera une réponse informelle ce n'est pas une commission, vos collègues masculins sont bien sûr à votre disposition pour porter vos revendications sur cette révision de la Loi sur les Communes.

Quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer sur ces communications ? La parole n'étant plus demandée je clos la discussion et nous passons au point 5.

## 5. Communications de la Municipalité

- **M. le Président**

Vous avez tous reçu le communiqué de la Municipalité sur ses activités du 21 janvier au 24 février 2025. Est-ce que la Municipalité a d'autres communications à nous transmettre oralement ?

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Bonsoir M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux. En addition de ces éléments que nous avons transmis, Mmes Tinetta Maystre puis Patricia Zurcher et M. Oumar Niang auront des communications. Je vous prie de bien vouloir excuser l'absence de M. Didier Divorne qui nous suit à la télévision, il est malade ce soir et il sera avec nous à distance. Mme Maystre vous avez la parole.

- **Mme Tinetta Maystre, Municipale**

Merci Monsieur le Président, bonsoir à toutes et à tous. J'ai une réponse orale. Lors de la séance du Conseil communal du 30 janvier 2025, M. le Conseiller communal Pierre Borloz a demandé s'il était possible d'intervenir pour déménager les 4 citernes contenant des produits inflammables, situées à proximité immédiate du nouveau quartier de logements au chemin du Chêne. Ces citernes sont situées sur la parcelle n° 1228, avenue de Longemalle 15, propriété de Tamoil SA. La Municipalité n'a pas le pouvoir de contraindre un propriétaire à déménager ses installations, en revanche elle peut s'assurer que celles-ci ne présentent pas de risque pour son environnement, en particulier pour les logements mentionnés par le Conseiller communal Pierre Borloz au chemin du Chêne, sur les parcelles nos 979, 1025 et 1284. Précisons que d'autres immeubles de logement sont aussi concernés par la question, comme ceux situés aux n°s 12 et 14 de l'avenue de Longemalle, situés juste en face du dépôt. Après renseignement pris auprès de la Direction générale de l'environnement (DGE), Division assainissement, le Service de l'urbanisme a obtenu les réponses suivantes concernant cette question de risque :

Evaluation de la nature du risque pour la population

Une évaluation au sens de l'OPAM, Ordonnance Pour les Accident Majeurs, a été réalisée dans le cadre de la demande de permis de construire des nouveaux bâtiments Chêne 17-19 (parcelles 979 et 1025) afin d'évaluer le risque pour la population en cas d'incendie du dépôt d'hydrocarbures. Celle-ci a démontré que les bâtiments situés sur les parcelles 979, 1025 et 1284 se situent hors de la zone de danger. De plus, le dépôt d'hydrocarbures de Ruey-Thermoplan a fait l'objet d'un rapport succinct OPAM aboutissant aux mêmes conclusions.

Le suivi et l'entretien des citernes

Ces citernes sont entretenues régulièrement. La dernière révision des citernes a été effectuée en 2022-2023. Dès 2025, le suivi technique de ce dépôt sera effectué dans le cadre du programme de surveillance mis en place par la branche (Avermery Suisse) et la DGE. Des inspections annuelles sont prévues dans l'accord de coopération.

### Plan d'intervention

Le plan d'intervention quant à la protection contre le feu est de la compétence de l'ECA.

Avec ces informations, qui j'espère vous rassurent, La Municipalité considère ainsi par la présente avoir répondu à la question de M. le Conseiller communal Pierre Borloz relative aux citernes proches de la rue du Chêne.

- **Mme Patricia Zurcher-Maquignaz, Municipale**

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux, vous avez vu dans le Bon à savoir l'information qui concerne la soirée du Climat qui aura lieu le 26 mars prochain, nous y lancerons officiellement notre appel à projet citoyen dans le domaine du développement durable. Je ne peux que vous encourager à en parler le plus possible autour de vous pour toucher tous les habitants et habitantes qui auraient peut-être une petite idée en tête, qui auraient un projet qu'ils nourrissent depuis longtemps et qu'ils ne voyaient pas comment financer ; enfin tous les petits projets qui auraient besoin d'un financement, d'un petit coup de pouce de la Commune sont les bienvenus. Parlez-en autour de vous, invitez les gens à cette soirée pour qu'on puisse avoir le plus de projets possibles.

- **M. Oumar Niang, Municipal**

Bonsoir M. le Président, Mesdames et Messieurs. Comme vous le savez sans doute, notre territoire communal a ouvert pour la première fois un foyer de requérants d'asile de l'EVAM. Ce foyer a ouvert ses portes le 3 février 2025. Auparavant un groupe de travail a été mis en place, composé de six Directions de la Commune, du Syndic de Jouxteus, de la PolOuest et de représentants de migrants et du Directeur des écoles. Ce groupe de travail permet à l'EVAM de savoir à qui s'adresser dans la Commune et permet de connaître le représentant de chaque Direction qui compose ce groupe de travail. Aujourd'hui le foyer a une capacité d'accueil de 80 personnes, pour le moment il y a 39 personnes, 39 bénéficiaires composés de familles, d'enfants en âge de scolarisation et des jeunes seuls. Il y a une bénéficiaire qui a 80 ans et le plus jeune a 3 semaines. La composition des 39 personnes qui occupent le foyer sont des Ukrainiens, des Afghans, des Turcs et des Algériens. Les bénéficiaires ont accès à une cuisine, ils font leur cuisine eux-mêmes et un appel aux dons a été lancé pour des dons d'habits pour les bénévoles, mais aussi pour des denrées non périssables.

- **M. le Président**

Avant d'ouvrir la discussion sur ces communications, je salue MM. Michel Veyre et Michaël Perrin, respectivement Secrétaire communal et Boursier, arrivés tout récemment en tribune. J'ouvre la discussion sur ces communications, M. Korkmaz, vous avez souhaité prendre la parole à ce point-là.

- **M. Ali Korkmaz, Indépendant**

Notre Président nous a expliqué concernant la communication du 7 janvier « voix régionale forte et soutien aux initiatives locales ». Ma question à la Municipalité : où est-ce qu'on en est avec les délégués intégration de la Ville de Renens ? Est-ce non seulement pour l'association dont vient de parler notre Président, Caféine Média, nous avons tous reçu le communiqué sur la table, mais aussi pour d'autres associations qui souhaitent avoir des locaux quelles sont les démarches pour le soutien financier et pour les locaux ?

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Pardonnez-moi, si je comprends votre question, elle concerne les locaux qu'on attribuerait aux associations rennaises ?

- **M. Ali Korkmaz, Indépendant**

S'il y a une demande correcte, est-ce qu'il y a une possibilité que la Ville puisse mettre à disposition des locaux pour certaines activités, intégration, culturelles ?

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

La Ville, et notamment par sa relation avec le FAR et d'autres relations que ce soit le secteur sports ou la cohésion sociale ou encore les affaires scolaires culture jeunesse, a de nombreuses relations avec les associations et met des locaux à disposition. Maintenant, pour l'arrivée de l'EVAM, vous dites : peut-on mettre des locaux en plus ? je ne comprends pas exactement le périmètre de votre question.

- **M. Ali Korkmaz, Indépendant**

En fait, s'il y a eu des démarches pour trouver des locaux, pour fournir des locaux à ces besoins des associations locales, j'ai bien dit locales, et aussi financièrement est-ce qu'il y a des projets pour soutenir ces associations ?

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Alors, là on est dans une période où, effectivement, et on en parlera tout à l'heure, on parlera de ce projet de la Savonnerie où il y a des espaces qui sont dédiés pour les associations locales. On a aussi entendu le FAR qui nous a fait quelques demandes, avec lequel on est en train de voir si on peut mettre à disposition du FAR quelques locaux. Et ce que l'on fait encore, c'est qu'on essaie aussi de construire dans la Ville des espaces pour que le vivre-ensemble se passe bien et des gens travaillent aussi avec la Maison du Peuple, les différents locaux actuels. Si de nouveaux besoins arrivent, il faut nous les communiquer. Aujourd'hui, les besoins connus, pour la plupart, sont couverts.

- **M. Ali Korkmaz, Indépendant**

Merci M. le Syndic pour les réponses.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

J'aurais juste besoin d'une clarification, surtout pour les Concitoyens et Concitoyennes concerné.e.s, concernant les transports à la demande dont vous parlez. Est-ce qu'on parle de la réédition de l'offre qui avait été faite par les TL il y a quelque temps, si on a une idée des quartiers ou des rues concernées et de la période à laquelle vont avoir lieu ces tests ? Parce que je pense qu'une partie de la population serait toute contente d'en bénéficier et de réserver, pour autant qu'on parle bien de cette offre-là. Je vous remercie pour les précisions.

- **Mme Tinetta Maystre, Municipale**

Volontiers, je vous réponds directement. Une communication sera encore faite évidemment pleinement. Le projet propose une réédition à une un peu plus large échelle entre Renens et Ecublens avec un point central à la gare et pour faciliter le nord-sud. En principe, ce test devrait démarrer juste à la fin du premier semestre probablement le 30 juin, début juillet pour tester aussi le système pendant les vacances, alors que cela sera un peu moins difficile. Mais il y aura encore une large communication qui sera faite pour l'ensemble de la population, bien sûr.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Merci, et je profite de faire un petit coup de pub, vu qu'on en a parlé au début de la séance, n'hésitez pas, on est tous concernés par la politique, Caféine Média essaie de sensibiliser les jeunes à cette notion-là, peu importe finalement le parti. Ils sont actuellement à CHF 3'400.00 pour les CHF 15'000.00 demandés, donc je pense que même CHF 10.00 c'est une aide. On est le 6 mars, il leur reste quelques jours à la fin de ce mois pour boucler, je vous invite vraiment à essayer de les soutenir. Merci.

- **Mme Joelle Zahnd, Fourmi rouge**

J'ai trois questions, je fais vite. Le bilan de l'opération anti-bruit : 155 contrôles, 178 dénonciations notifiées, 115 pour un comportement provoquant des nuisances sonores. La Fourmi rouge avait déposé un postulat en 2017 qui proposait le 30km/h à Renens, on sait que c'est très efficace, on

sait, on l'a vu dans le rapport de la Cogest que la Municipalité propose d'accorder un délai de réponse, on sait aussi qu'à cause des travaux c'est compliqué de réfléchir maintenant à un 30km/h, mais ces chiffres sont quand même assez conséquents donc il y a clairement beaucoup de nuisances sonores. Est-ce qu'il y a quand même une possibilité de réfléchir déjà maintenant à du 30km/h sur les axes qui ne sont pas touchés par les travaux, où on sait qu'ils seront de toute façon concernés par ce 30km/h ou de mettre 30km/h partout ? Ce serait peut-être plus simple.

- **Mme Tinetta Maystre, Municipale**

Je le fais volontiers de suite : il est vrai que mettre le 30km/h partout, on sait qu'on ne le peut pas ! De jour, de nuit, ce n'est pas possible. Par contre on avait répondu qu'on tenterait la démarche pour le 30km/h de nuit sur le réseau structurant. Ce qui nous avait été demandé à l'époque, c'est de le faire en une fois sur l'ensemble du réseau structurant, qu'en termes de communication c'était trop compliqué de venir une fois avec une rue, une fois avec l'autre. C'est pour cela que le dossier a été repoussé à la fin du chantier. Mais on garde le postulat au chaud. Disons que cette recherche a été faite et qu'on ne nous l'autoriserait pas, simplement.

- **Mme Joelle Zahnd, Fourmi rouge**

Donc, il faut que ce soit ensemble. Merci. Je reviens sur un autre point : la constitution d'un groupe de travail pour accompagner la Maison du Peuple a repensé son modèle d'activité. C'est super la réalisation de ce groupe de travail, est-ce qu'on pourrait savoir qui est dans ce groupe ? est-ce qu'il y a des Conseillers communaux aussi, qui en font partie ?

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

En fait, avec la Maison du Peuple et la Municipalité, nous avons ici quelques personnes qui sont au Comité, on travaille avec ce Comité sur quelles sont les perspectives pour que demain cette maison du Peuple puisse retrouver le lustre qui est le sien et qu'elle puisse faire face à des travaux importants de rénovation et de mise à disposition de locaux, essentiels pour le vivre-ensemble dans le plein respect des pères et des mères fondateurs, trices de ce lieu. Et lui donner sa mission première : être un lieu où on débat, on promeut un monde meilleur, un monde plus solidaire. Et pour ça, la Ville, avec un groupe de travail, vient à disposition du Comité de la Maison du Peuple pour voir quelles sont les possibilités en termes de rénovation, d'adaptation des locaux, on sait qu'il y a la volonté d'avoir un ascenseur. Il y dans la salle des Membres de la Maison du Peuple qui sont plus à même de dire ce qu'ils veulent faire. Nous ce que l'on dit c'est que l'on vient en appui des besoins de la Maison du Peuple.

- **Mme Joelle Zahnd, Fourmi rouge**

Donc, c'est le comité qui existe déjà avec la Ville, le groupe de travail ?

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

C'est ça, oui.

- **Mme Joelle Zahnd, Fourmi rouge**

Et le dernier point, c'est la constitution de ce groupe de travail par rapport au nouveau centre de l'EVAM, merci d'avoir précisé qui en fait partie. Quand un centre EVAM arrive, il y a de grandes questions de logistique, surtout au niveau de l'aide alimentaire dans une Commune, par exemple à Renens, il y a l'Espace solidaire, la distribution alimentaire à l'Eglise catholique, l'Armée du Salut ou l'épicerie Caritas. Qu'est-ce qui a déjà été pensé et réfléchi pour que ces endroits qui sont, quand c'est gratuit, déjà saturés, qu'est ce qui a été réfléchi pour qu'ils puissent aussi absorber la présence, la venue des migrants de l'EVAM ?

- **M. Oumar Niang, Municipal**

Ce qui se passe avec ce groupe, et on est un peu embêtés, parce que c'est l'Eglise catholique qui organise cette distribution de dons et qu'ils sont saturés. Il y a beaucoup de demande et peu d'offre.

Le groupe de travail de l'EVAM, du foyer a invité les responsables de ces distributions de dons et ils ont fait savoir que c'est au niveau politique que cela se passe, parce qu'il y a beaucoup de bénéficiaires qui ne viennent pas de la Commune. On leur a dit et ils ont compris qu'on aimerait qu'étant donné que cette distribution se fait dans la Commune, les bénéficiaires de la Commune soient prioritaires par rapport à ces besoins. Quant au foyer, eux ils reçoivent de l'argent, le minimum vital, de l'EVAM et ils ont la possibilité de cuisiner sur place. Mais on a aussi mis en place la carte culture, ils peuvent bénéficier de tout ce qu'offre cette carte culture. Pour le moment on en est là, on est au début de quelque chose, mais on travaille avec le groupe de cohésion sociale de la région pour voir ce qu'on peut faire au niveau politique. C'est tout nouveau et on est un peu dépassé, parce qu'on aurait aimé que les Renonais, parce qu'il y a 239 personnes de l'EVAM qui vivent dans la Commune qui ne sont pas membres du foyer, c'est important qu'on tienne compte de ces derniers de façon équitable. Il n'y a pas une hiérarchisation de la pauvreté, mais juste on aimerait que les gens reçoivent équitablement ce dont ils ont besoin sans tenir compte des gens qui viennent de toutes les communes de la région et beaucoup plus loin. C'est l'Eglise catholique qui gère ça.

- **Mme Karine Clerc, Municipale**

Je complète juste ce qu'a dit mon collègue par rapport à l'action politique, au niveau politique, c'est-à-dire au niveau cantonal. On est en train de se rendre compte qu'effectivement il y a une forte concurrence entre les besoins qui arrivent, qui sont les besoins des bénéficiaires de l'EVAM et les prestations sociales qui sont données déjà sur le territoire de la Commune. On se rend compte que ce n'est pas très sain, en fait, que ces tensions arrivent de cette manière-là et on aimerait aussi pouvoir le faire remonter auprès de nos Conseillers d'Etat pour dire que, non seulement les distributions de nourriture ne suffisent pas aux besoins parce qu'il y a beaucoup de gens qui arrivent, mais qu'il y a aussi des problèmes au niveau du logement. On est en train de se rendre compte de cela et d'essayer de faire remonter ces constats, pour l'instant on n'a pas grand-chose d'autre comme résultat.

- **Mme Joelle Zahnd, Fourmi rouge**

L'EVAM peut imposer aux communes un foyer avec un délai d'annonce qui permet de s'organiser un petit peu ou pas du tout ?

- **Mme Karine Clerc, Municipale**

Je pourrais laisser la parole à M. le Syndic, mais disons qu'on a été avertis assez à l'avance du fait qu'il y aurait des personnes hébergées sur le territoire, d'ailleurs on n'y est pas du tout opposés, ce n'est pas ça, c'est juste de savoir comment répondre aux besoins de ces personnes spécifiquement et de la population, qui est une population, comme vous le savez à Renens, qui n'a pas non plus de gros moyens, où il y a aussi des besoins sociaux. Il y a peu de logements et donc le risque, quand même, c'est que la population de l'EVAM, avec une aide sociale qui est aussi extrêmement réduite par rapport à l'aide sociale traditionnelle, forcément va aller là où on peut recevoir un complément, c'est tout à fait normal, mais il se trouve que sur le territoire de Renens cela peut aussi poser un certain nombre de problèmes et on essaie de travailler là-dessus avec les institutions concernées.

- **M. le Président**

Quelqu'un d'autre souhaite-t-il encore s'exprimer sur ce point ? Cela ne semble pas être le cas, puisque la parole n'est pas demandée, je clos ce point et passe au point 6 de l'ordre du jour.

## 6. Communications éventuelles de la Commission des finances

- **M. le Président**

J'invite M. Stéphane Montabert, Président-rapporteur de la Cofin, à bien vouloir se rendre au micro et à nous faire lecture de son rapport.

- **M. Stéphane Montabert, Président de la Cofin**

Les membres de la COFIN étaient:

Eugène Roscigno – excusé, Pascal Golay, Vincent Keller, Marie-Claude Kohler, François Delaquis – excusé, Carole Castillo. Melinda Zufferey Merminod - excusée, Pascal Waeber, Stéphane Montabert, Président-rapporteur

Municipalité: M. Clément, Syndic était accompagnés de M. Perrin, Boursier communal, Mmes Clerc et Maystre, Municipales, et de chefs de service.

Plusieurs sujets étaient portés à l'ordre du jour

**Préavis 80-2025 – Déviation d'un collecteur d'eaux usées (tronçon Triage)**Le préavis vise à financer la déviation d'un collecteur effondré vers un autre qui est beaucoup mieux construit. Il y a un an, la Municipalité avait alerté le Conseil en expliquant qu'un collecteur s'était effondré. À partir de là, il a fallu trouver une alternative au passage des eaux usées sous la gare de triage. Le coût estimé pour financer cette déviation est moindre que ce qui avait été initialement envisagé, ce qui est plutôt une bonne nouvelle. Les possibilités de réparation du collecteur effondré (qui appartient au CFF) avec une participation financière de Renens était théoriquement possible, mais la réponse des CFF fait que cette approche n'était finalement pas praticable sur un plan temporel.

Ce Préavis est une urgence qui ne s'inscrit pas au Plan des investissements.

### Questions des commissaires

- Quelle est la raison qui rend la réponse des CFF impraticable ?

Les négociations ont traîné en longueur, pour arriver à la conclusion que les travaux devaient se réaliser en un temps record... La gare de triage est importante pour les CFF. Il fallait planifier l'intervention 6 à 8 mois à l'avance et les réaliser sur une plage de deux semaines, afin de ne pas perturber le fonctionnement de la gare de triage. De plus, l'intervention aurait coûté 1,2 millions, avec une inconnue sur la participation des CFF. Là, le projet est moins cher.

- Là, la convention de 1949 n'est pas respectée...

En réalité, elle l'est. Les CFF sont les propriétaires mais c'est à l'utilisateur – Renens – de procéder à l'entretien. Ils peuvent le laisser tel quel des années. Pour eux, ce n'était pas une priorité, donc la solution de la Municipalité de créer un nouveau collecteur leur convient bien.

- Les CFF coupent la commune en deux. Y a-t-il d'autres collecteurs de ce type sous les voies de chemin de fer ?

Au 1<sup>er</sup> Aout il y en a un similaire, mais nous le gérons. Ils ont peut-être des collecteurs d'eaux claires, mais la Municipalité ne peut pas se prononcer immédiatement avec certitude sur cette question. D'un autre côté, cela fait 70 ans que la Commune utilise à bien plaisir un collecteur qui ne lui appartient pas.

- Le collecteur existant ne va plus être utilisé. Il va rester en place, il est effondré... Le démantèlement de la conduite sera-t-il aux frais de la Commune ?

Lorsqu'il y a eu l'effondrement, les CFF ont effectué les travaux nécessaires. Plus loin le collecteur est en meilleur état. Le démantèlement éventuel devrait être à leur charge.

- Utilise-t-on le fonds « Épuración des eaux » pour ça ?

L'amortissement est pris dans le fonds, mais pour les travaux du collecteur lui-même il n'est plus possible d'utiliser le fonds.

- La TVA peut être récupérée par la Commune. Pourquoi on ne propose pas le montant net de TVA ?

Selon la loi, on doit demander l'enveloppe globale y.c. TVA à la Commune. Si tout se déroule comme prévu, elle récupèrera 41 000 CHF environ à la fin des travaux.

#### Délibération et vote

La COFIN critique l'attitude des CFF dans cette affaire, trouvant qu'ils n'ont pas été constructifs dans la gestion de cet incident.

La COFIN s'inquiète également de la présence possible d'autres collecteurs en mauvais état sur le modèle de celui qui vient de s'effondrer. Elle souhaiterait que la Commission de Préavis se penche sur ce point, par exemple en demandant à la Municipalité de procéder à leur recensement.

Au vote, les conséquences financières du Préavis 80-2025 sont acceptées à l'unanimité.

#### Communication - aide financière COVID pour les personnes

En période de COVID il y a eu une aide financière pour les entreprises, mais aussi à destination des individus. Des personnes qui peinaient à payer des loyers, des formations, dans une période de grande instabilité. Il fallait aider des personnes, mais atteindre correctement la cible. L'idée a donc été d'établir une convention avec le Centre Social Protestant. La Municipalité ne voulait pas donner à des gens qui n'étaient pas suivis, ni faire doublon avec les aides déjà existantes.

Le Fonds a été utilisé pendant deux ans, avec l'idée qu'à la fin l'opération s'arrête et que l'éventuel reste soit retourné à la Commune. Dans les faits, 200 000 CHF ont été accordés au CSP, mais tout n'a pas été utilisé. 110 000 CHF environ ont été restitués.

La Municipalité trouvait juste d'informer le Conseil Communal, comme elle l'a fait en son temps pour les aides aux entreprises.

#### *(Tableau des montants à inclure)*

- Les versements aux personnes étaient bien à fonds perdus ?

C'est exact, afin d'éviter la péjoration des personnes qui recevaient l'aide au moment où elles auraient dû rembourser. Le CSP a procédé à des examens pour vérifier que cette aide ne se substituait pas à des droits existants, non actionnés par le demandeur. Le Fonds COVID n'avait pas vocation à devenir une aide sociale complémentaire.

- Ces aides COVID se sont déroulées sur combien de temps?

L'opération a duré deux ans, et n'a concerné que des habitants de Renens.

- Existe-t-il une possibilité d'assigner le montant restant alloué par le Conseil Communal pour continuer cette aide utile?

Certainement, mais cette démarche ne peut pas venir de la Municipalité. Au niveau technique, les choses ont été cadrées dans un Préavis. Maintenant il y a un retour des fonds, comme le demandait celui-ci. Si on voulait relancer les choses, il faudrait déposer un nouveau Préavis avec un nouveau champ d'action.

- Des fondations privées ne font-elles pas un travail similaire ?

Oui, tout à fait. Renens s'est inscrite au Registre des Fonds, un catalogue à accès payant qui donne une liste de tous les Fonds, de leurs buts, et des moyens de les solliciter. Il y a des fonds privés pour des aides ponctuelles – fonds pour la Mère et l'Enfant, pour les jeunes en formation, pour les

militaires... – et il arrive que Renens y ait recourt. Mais c'est un gros travail de demander un dossier, pour une seule personne, selon les exigences de chaque fondation.

- Le CSP a-t-il exprimé quelque remarque sur l'opération ?

On observe une augmentation de la précarité, mais on n'a pas de recul dans le temps sur les résultats de cette opération.

### Évolution du Fonds Épuration des Eaux

Présentation de M. Perrin à la Commission des Finances, fournie en annexe de ce document. Selon le principe du pollueur-payeur, le coût de traitement des eaux doit être payé par celui qui la consomme ; c'est donc une taxe, et non pas un impôt. La taxe se calcule au mètre-cube (m<sup>3</sup>) d'eau consommée tirée du réseau d'eau et, lors de l'installation de nouveaux logements, au mètre-carré (m<sup>2</sup>).

La loi ne permet pas d'avoir un découvert sur ce type de fonds, il doit donc être constamment alimenté. La loi règle également l'utilisation du fonds. La taxe renanaise sur l'épuration des eaux alimente le fonds. Elle est à 0,90 CHF depuis 1995 mais la STEP facture désormais 1,50 CHF le m<sup>3</sup>, donc le fonds va baisser, et la taxe à 0,90 CHF ne sera plus tenable.

Un nouveau règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux est en cours. Il clarifiera mieux les taxes sur eaux claires et les taxes sur eaux usées.

La présentation de M. Perrin permet de mieux comprendre l'effet du fonds Épuration des Eaux sur la facture des ménages renanais, en simulant la facture d'eau des ménages s'il n'existait pas, tant durant les années passées que dans le futur.

- Les coûts de l'épuration augmentent mais la taxe est longtemps restée stable. Avec une taxe à 0.90 CHF, on tient combien de temps?

Pas longtemps ! En 2025, on l'a augmentée à 1,50 CHF, mais ça ne couvrira que les frais de la STEP, qui est devenue plus chère. L'amortissement des collecteurs n'est donc plus couvert par la taxe. Pour cette raison, la Municipalité prévoit de présenter un préavis en 2026 pour adapter la taxe.

- **M. le Président**

J'ouvre la discussion sur ces communications de la Cofin. Personne ne souhaitant prendre la parole, je remercie M. Montabert et la commission des finances pour le travail accompli, clos ce point et passe au point 7.

## 7. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)

- **M. le Président**

Une information en préambule : Mme Maria Sisto du groupe Fourmi rouge a remplacé M. Ignacy Wilczynski du groupe UDC à la présidence de la CUAT. La commission s'est réunie, Mme Sisto n'étant pas là, est-ce qu'un Membre de la CUAT souhaite prendre la parole ?

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Juste pour un besoin de clarification, effectivement la CUAT s'est réunie, il y a un procès-verbal qui a été pris mais non encore communiqué. Est ce qu'il y a une demande qu'un Membre de la CUAT résume ce qui s'est discuté à cette discussion ? A ce que je comprends, Mme Sisto n'est pas

présente ou j'ai mal compris quand on parlait d'ouvrir la discussion ? C'est pour renseigner aussi nos collègues du Conseil des différentes thématiques abordées.

- **M. le Président**

Effectivement, à moins que je ne voie mal dans le groupe Fourmi rouge, Mme Sisto n'est pas là... C'est bien ça, elle est excusée. A partir de ce moment-là, je n'ai pas la Présidente de la CUAT pour communiquer, si vous souhaitez communiquer, vous pouvez le faire, mais si vous souhaitez venir au prochain Conseil, il n'y a pas de soucis non plus.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Non, pas du tout, je pense que ce serait bien que le procès-verbal nous soit transmis, en tous cas aux Membres de la CUAT et qu'on puisse en faire une communication officielle à l'ensemble du Conseil communal.

- **M. le Président**

C'est noté. Est-ce que quelqu'un souhaite encore s'exprimer sur ce sujet ? ce n'est pas le cas, je clos ce point et passe au point 8 de l'ordre du jour.

## **8. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal**

- **M. le Président**

Je passe la parole à M. Pierre Borloz, Président de la CRI.

- **M. Pierre Borloz, PSR**

Pour ceux et celles, vu qu'il y a pas mal de monde qui sont absents, je vous informe que la prochaine séance de la CRI aura lieu le mardi 13 mai 2025. D'ici fin mars je vous ferai parvenir l'ordre du jour en bonne et due forme, mais réservez déjà cette date à 19h30 à la Salle de conférences de ce lieu, merci de votre attention.

- **M. le Président**

J'ouvre la discussion sur ce point concernant la CRI. La parole n'étant pas demandée, je clos ce point et passe au point 9 de l'ordre du jour.

## **9. Changement de la composition des commissions permanentes et des commissions intercommunales**

- **M. le Président**

Le Bureau a reçu l'information que M. Colin Métraux a remplacé M. Dylan Montefusco au Conseil d'établissement pour le groupe UDC en date du 1<sup>er</sup> février 2025.

Nous avons également reçu l'information que M. Mariusz Wilczynski remplace M. Ignacy Wilczynski à la Commission de gestion dès ce jour. J'ouvre la discussion sur ces deux communications.

La parole n'étant pas demandée, nous passons au point suivant.

**10. Rapport de commission – Préavis No 74-2024 - Rapport de la Municipalité sur l'état au 31 décembre 2023 des postulats et motions – Demandes de prolongation de délai Réponses de la Municipalité à différents postulats et motions**

- **M. le Président**

J'invite M. Richard Neal, Président-rapporteur, à faire lecture de son rapport.

- **M. Richard Neal, PSR**

*Le rapport est présenté in extenso dans le présent procès-verbal*

La Commission de Gestion s'est réunie le 21 janvier 2025 à 19h à la buvette de la Salle de Spectacles.

**Présents :**

**Pour la Commission de Gestion :** Mesdames Rosana Joliat, Laurence Plattner & Angela Thode, Messieurs Mehmet Korkmaz, Robert Mulopo, Michele Scala & Richard Neal (Président-Rapporteur)

**Pour la Municipalité :** Mesdames Nathalie Jaccard & Marion Joubaud, Messieurs Jean-François Clément, Didier Divorne, Michel Veyre & Andréa Rombaldi

**Préambule :**

Une erreur s'est glissée dans le préavis concernant le Postulat de M. le Conseiller communal Nicolas Freymond « Renens à 30 km/h la nuit ? », daté du 22 juin 2017. Celui-ci date en réalité du 11 mai 2017 et non du 22 juin 2017. Le texte sera directement corrigé dans les conclusions du préavis.

Concernant la motion de Mme la Conseillère communale Elodie Golaz Grilli « Harmonisation des horaires d'ouverture des commerces avec l'Ouest lausannois », du 8 octobre 2015, marquée comme en cours de traitement dans le préavis, vu le retrait du préavis s'y rapportant au conseil de janvier 2025, celle-ci sera repoussée et est donc aussi modifiée dans les conclusions

Nous passons à la discussion concernant les motions et postulats en attente dans l'ordre d'ancienneté.

**Motion de M. le Conseiller communal Gilbert Stöckli relative à la création d'une bibliothèque municipale, du 23 mars 1995 / Motion du groupe libéral concernant un projet de bibliothèque, du 14 décembre 2000**

Une solution semble enfin poindre à l'horizon pour ces deux motions qui datent de 25 et 30 ans. La municipalité propose deux solutions pour l'utilisation du Fonds « Bertly Michoud » une bibliothèque dans les quartiers et une partie du financement de la maison des associations à la Savonnerie.

**En fonction de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal d'accorder un délai de réponse à ces motions.**

**Postulat de Mme la Conseillère communale Florence Widmer « Mèbre-Source-Midi, trois rues pour les piétons », du 7 mars 2013 / Motion de M. le Conseiller communal Vincent Keller « Pour un centre-ville du XXI<sup>e</sup> siècle : moderne et piétonnier », du 20 juin 2013.**

La Municipalité n'est pas contre cette idée mais il semble que les commerçants de ces rues soient réticents. A vérifier quand le moment sera venu. De toute façon, tant que les travaux du tram ne sont pas terminés, c'est impossible à réaliser.

**En fonction de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal d'accorder un délai de réponse à ce postulat et à cette motion.**

**Postulat de Mme la Conseillère communale Line Rouyet et M. le Conseiller communal Oumar Niang « Pour un espace culturel au centre-ville de Renens », du 20 juin 2013**

La Municipalité œuvre actuellement sur un préavis dans ce sens concernant l'îlot de la Savonnerie qui devrait être présenté au Conseil Communal encore en 2025.

**En fonction de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal d'accorder un délai de réponse à ce postulat.**

**Motion de Mme la Conseillère communale Elodie Golaz Grilli « Harmonisation des horaires d'ouverture des commerces avec l'Ouest lausannois », du 8 octobre 2015**

Un premier préavis allant dans ce sens à été déposé pour le Conseil Communal du 12 décembre dernier mais a ensuite été retiré par la Municipalité pour complément d'étude.

**En fonction de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal d'accorder un délai de réponse à cette motion. (MODIFIÉ VOIR PRÉAMBULE)**

**Postulat de M. le Conseiller communal Nicolas Freymond « Renens à 30 km/h la nuit ? », du 11 mai 2017 (MODIFIÉ VOIR PRÉAMBULE)**

Actuellement, les études nécessaires pour pouvoir finaliser une telle demande ne peuvent pas être réalisés à cause des aléas dus aux divers chantiers dans la commune (Tram, BHNS, ...)

**En fonction de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal d'accorder un délai de réponse à ce postulat.**

**Postulat de M. le Conseiller communal François Delaquis intitulé « Le prix d'achat et ses composants, un rapport différent et un nouvel équilibre durable à trouver », du 10 octobre 2019**

Un groupe de travail a été mis sur et un préavis ad hoc est en cours de rédaction. Dans l'intervalle, la Ville applique régulièrement des critères liés au développement durable tant dans les projets en cours de réalisation que dans les appels d'offres.

**En fonction de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal d'accorder un délai de réponse à ce postulat.**

**Postulat de M. le Conseiller communal François Delaquis « Transformation NUMÉRIQUE : une reconfiguration de la notion de service public pour notre Administration ? Un état des lieux pour ne laisser personne se déconnecter », du 12 décembre 2019**

Le préavis N° 42-2023, approuvé par le Conseil communal le 9 novembre 2023, demandait un crédit d'investissement pour la refonte du site internet de la commune. La mise en ligne du site internet est prévue pour le deuxième semestre 2025.

A la lumière des projets susmentionnés, la stratégie de transformation numérique de la Ville prend forme et se veut progressive et au bénéfice des citoyennes et citoyens, dans le respect des besoins des utilisateurs et utilisatrices.

**En fonction de ce qui précède, la Municipalité estime avoir répondu au postulat de M. le Conseiller communal François Delaquis.**

**Postulat de Mme la Conseillère communale Frédérique Beauvois intitulé « Joue-la comme Renens ! Des stages de vacances made in Renens, organisés pour et par les Renanais », du 25 juin 2020**

La municipalité a mis en place « l'activité physique et du sport pour toutes et tous (APS+) ». La politique APS+, telle que présentée dans le préavis N° 43-2023, vise à l'amélioration de la santé et du bien-être de la population renanaise.

**En fonction de ce qui précède, la Municipalité estime avoir répondu au postulat de Mme la Conseillère communale Frédérique Beauvois.**

**Postulat de Mme la Conseillère communale Nathalie Jaccard intitulé « Un braquet solidaire », du 8 octobre 2020**

La Municipalité considère qu'un tel service à Renens, en parallèle à ceux proposés aux Ateliers et dans les communes voisines, serait intéressant. Elle va donc poursuivre sa recherche afin de trouver un partenaire pour la réalisation du projet.

**En fonction de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal d'accorder un délai de réponse à ce postulat.**

**Postulat de Mme la Conseillère communale Nathalie Jaccard « Pour lutter contre le gaspillage alimentaire, mettons en place un frigo collectif (communautaire) à Renens ! », du 4 février 2021**

Tel qu'annoncé dans le préavis N°51-2023, une réflexion est en cours pour identifier les meilleures modalités pour concrétiser cette offre.

**En fonction de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal d'accorder un délai de réponse à ce postulat.**

**Motion de M. le Conseiller communal Silvio Torriani « Renens : sans publicité commerciale ? », du 29 avril 2021**

Après un premier processus de réflexion pour un nouveau concept d'affichage, la Municipalité avait présenté un projet à fin 2019 qui comprenait notamment un nouveau règlement ainsi que des directives d'application. Les propositions concernées n'ayant pas fait l'objet d'un consensus suffisant dans le cadre de la commission d'étude du préavis, la Municipalité avait décidé de retirer le projet pour révision. Dans l'intervalle, tel qu'annoncé dans le préavis N° 51-2023, la convention d'affichage entre la Ville de Renens et son prestataire est reconduite d'année en année et la stratégie est de ne pas remplacer les panneaux enlevés en raison des chantiers.

**En fonction de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal d'accorder un délai de réponse à cette motion.**

**Postulat de M. le Conseiller communal Byron Allauca « Création d'une carte d'appartenance communale : un outil de cohésion sociale et vivre ensemble », du 24 juin 2021**

Au début de l'année 2025, il est prévu de réunir les partenaires concernés afin de mener à bien le projet.

**En fonction de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal d'accorder un délai de réponse à ce postulat.**

**Postulat de M. le Conseiller communal Pierre Borloz « Bienvenue au Censuy », du 9 septembre 2021**

Un crédit d'étude – comprenant la délocalisation de la Pétanque, la création d'un parc arborisé et l'adaptation du parking – a été soumis au Conseil communal dans le cadre du préavis N° 31-2022. Un préavis relatif à la demande de crédit pour la phase de construction sera déposé au début 2025 et dans ce cadre une réponse au présent postulat sera proposée.

**En fonction de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal d'accorder un délai de réponse à ce postulat.**

**Postulat de M. le Conseiller communal Pierre Borloz « T'as où la borne électrique ? », du 9 septembre 2021**

Une convention de concession pour les bornes de recharge de véhicules électriques a été signée entre la Municipalité et le Service intercommunal des énergies (SIE), prestataire en électricité de la Ville, le 30 août 2024. Ladite convention cible trois emplacements : l'avenue des Baumettes, aux alentours du tennis, le parking de l'Hôtel de Ville et la rue du Léman, aux alentours de la piscine. La

station de recharge sur le parking de l'Hôtel de Ville est déjà en fonction et la mise en place des autres bornes est en cours.

**En fonction de ce qui précède, la Municipalité estime avoir répondu au postulat de M. le Conseiller communal Pierre Borloz.**

**Postulat de M. le Conseiller communal Reza Safaï « Pour un casier sportif gratuit, comme sur la Commune de Morges, à Renens », du 9 septembre 2021**

Un projet pilote pour l'installation de casiers sportifs gratuits en collaboration avec le fournisseur BoxUp, a été lancé au printemps 2023, au stade du Censuy, au terrain de Verdeaux et sur l'îlot de la Savonnerie. Les premiers mois de test ont donné des résultats prometteurs. Ils ont ainsi permis de confirmer une volonté de pérenniser le projet et donc d'apporter une réponse au présent postulat.

**En fonction de ce qui précède, la Municipalité estime avoir répondu au postulat de M. le Conseiller communal Reza Safaï.**

**Postulat de Mme la Conseillère communale Frédérique Beauvois « Ma récré se met au vert : pour que Renens dise adieu au béton dans ses cours d'école », du 7 octobre 2021 / Postulat de Mme la Conseillère communale Elodie Golaz Grilli « Vers une école et des lieux d'accueil plus durables et pour tous les genres : pour la mise en œuvre d'un plan d'action », du 7 octobre 2021**

Un préavis allant dans ce sens sera déposé au Conseil communal dans le courant du premier semestre 2025.

**En fonction de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal d'accorder un délai de réponse à ce postulat.**

**Postulat de M. le Conseiller communal Ali Korkmaz « Achat par la Commune de Renens de la parcelle 847 située sur le périmètre de l'avenue de Longemalle (jardins familiaux) », du 3 février 2022**

La parcelle N° 847, actuellement propriété de la Ville de Lausanne, est au cœur des discussions entre la Ville de Lausanne, la Fabrique de Malley et la Ville de Renens pour les négociations concernant le développement du quartier Malley-Gazomètre.

**En fonction de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal d'accorder un délai de réponse à ce postulat.**

**Postulat de Mme la Conseillère communale Frédérique Beauvois « Ici c'est Renens ! Pour une augmentation des terrains de sport aux abords du site du Censuy et sur la commune de Renens », du 10 mars 2022**

Le préavis N°61-2024, approuvé par le Conseil communal le 23 mai 2024, fixe les contours du projet de rénovation du Stade du Censuy. Bien que le préavis ne prévoie pas la création de nouveaux terrains, la modernisation des infrastructures en facilitera l'utilisation.

**En fonction de ce qui précède, la Municipalité estime avoir répondu au postulat de Mme la Conseillère communale Frédérique Beauvois.**

**Postulat de Mmes les Conseillères communales Marie Schneider et Joëlle Zahnd « En attendant les transports publics gratuits pour toutes et tous - un abonnement de bus pour tous les enfants / jeunes en formation (jusqu'à 25 ans) et les bénéficiaires de l'AVS/AI de Renens ! », du 10 mars 2022**

Le Tribunal fédéral s'est prononcé à ce sujet le 31 mars 2023 par le biais d'un arrêt. Ledit arrêt concernait un décret du Grand Conseil de l'Etat de Fribourg à propos de l'initiative constitutionnelle « Pour la gratuité des transports publics ».

A cette occasion, le Tribunal a entériné l'invalidation de l'initiative par le Grand Conseil de l'Etat de Fribourg, en confirmant l'inconstitutionnalité de la gratuité totale des transports publics. Une gratuité partielle pour certaines catégories de la population reste désormais conforme à la Constitution fédérale.

**En fonction de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal d'accorder un délai de réponse à ce postulat.**

**Postulat de M. le Conseiller communal Luis Guedes « Pour une commune sécurisée qui montre l'exemple », du 7 avril 2022**

En date du 12 septembre 2022, la Municipalité a approuvé une directive permettant de règlementer la mise à disposition des employé·e·s de la Ville pour les interventions du Service de Défense contre l'Incendie et le Secours (SDIS).

Ladite directive, qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023, répond à la nécessité d'établir un cadre clair et des critères définis pour les employé·e·s faisant partie du corps des pompiers.

**En fonction de ce qui précède, la Municipalité estime avoir répondu au postulat de M. le Conseiller communal Luis Guedes.**

**Postulat de Mme la Conseillère communale Elodie Golaz Grilli « Dynamiser et rendre attractives les rues de Renens », du 19 mai 2022**

Dès le 15 décembre 2024, la gare de Renens deviendra une gare de correspondance entre des trains grandes lignes, impliquant un afflux de nombreux nouveaux passagers qui transiteront quotidiennement par Renens.

En parallèle, des investissements pour une augmentation des espaces verts et la végétalisation des rues sont mis en place. Le Mail du Marché en est un exemple représentatif.

En complément aux projets susmentionnés, un préavis relatif à la promotion économique sera déposé dans le courant de l'année 2025.

**En fonction de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal d'accorder un délai de réponse à ce postulat.**

#### **Délibérations :**

Les postulants des préavis que la Municipalité désire classer ont été contactés afin de savoir s'ils sont favorables ou non à ces décisions.

Mme Frédérique Beauvois et Messieurs Reza Safaï et Pierre Borloz sont d'accord. Messieurs François Delaquais et Luis Guedes ne sont pas d'accord.

#### **Votes :**

Postulat de M. le Conseiller communal François Delaquais « Transformation numérique : une reconfiguration de la notion de service public pour nous Administration ? Un état des lieux pour ne laisser personne se déconnecter », du 12 décembre 2019

**OUI 4, ABSTENTIONS 3**

Postulat de Mme la Conseillère communale Frédérique Beauvois intitulé « Joue-la comme Renens ! Des stages de vacances made in Renens, organisés pour et par les Renanais », du 25 juin 2020

**OUI 7**

Postulat de M. le Conseiller communal Pierre Borloz « T'as où la borne électrique ? », du 9 septembre 2021

**OUI 7**

Postulat de M. le Conseiller communal Reza Safaï « Pour un casier sportif gratuit, comme sur le Commune de Morges, à Renens », du 9 septembre 2021

**OUI 7**

Postulat de Mme la Conseillère communale Frédérique Beauvois « Ici c'est Renens ! Pour une augmentation des terrains de sport aux abords du site du Censuy et sur la commune de Renens », du 10 mars 2022

**OUI 7**

Postulat de M. le Conseiller communal Luis Guedes « Pour une commune sécurisée qui montre l'exemple », du 7 avril 2022

**OUI 6, ABSTENTION 1**

**Toutes les demandes de délai supplémentaires ont reçu des votes OUI à l'unanimité**

- **M. le Président**

Merci pour la lecture de ce rapport, j'ouvre la discussion sur ce dernier :

- **M. François Delaquis, PSR**

Comme vous avez pu le lire dans le rapport de la Commission de gestion, je n'accepte pas la proposition qui consiste à classer mon postulat en invoquant d'y avoir répondu. Tel n'est pas le cas pour les raisons suivantes : tout d'abord, voici les questions auxquelles la Municipalité devait notamment répondre :

- Quelle est la politique communale en matière de cyberadministration ?
- Quelle(s) transformation(s) numérique (s) pour les services communaux et sur les prestations des usagers ?
- Quelle est la planification prévue et ses étapes de développement ?
- Quels impacts et conséquences en matière RH (nb de postes de travail, formation, nouveaux types de poste, transformations de postes, etc.)
- L'identification des risques/ difficultés des administrés les plus fragiles et les mesures d'accompagnement envisagées.
- Quels investissements ont-ils été prévus pour ces 5 prochaines années ?

Or, 4 ans après le dépôt de ce postulat, comme justification, il est fait référence au préavis no 42-2023 demandant un crédit d'investissement pour la refonte du site internet. Mais que peut-on y lire dans ce préavis ? :

*« Actuellement, les démarches et demandes de prestations de la part de la population sont gérées par l'administration de manière manuelle. Une partie de ces processus est documentée, mais pas tous avec le même degré de détail, ni avec les mêmes standards de modélisation. De plus, il manque à ce jour une vue d'ensemble qui favoriserait le partage de l'information et la rationalisation des activités.*

*Force est de constater que les processus actuels n'intègrent pas toutes les opportunités qu'offriront les solutions de cyberadministration de demain, qui permettront l'automatisation de certaines tâches grâce au partage de données entre les différentes applications métier de la Ville de Renens.*

*Un travail de fond est donc nécessaire pour préparer les processus de l'administration communale à leur digitalisation ».*

Cet état des lieux, certes intéressant ne répond pas aux questions concrètes, posées, relatives à la planification prévue, ni aux étapes de développement, ni sur les impacts sur les RH (nombre de postes de travail, types de postes, formation, etc.), ni sur les investissements nécessaires. A la lecture du même préavis 42/2023, il est fait mention au postulat au chapitre 1.1.1. On y explique la méthode et puis je cite :

*« une phase dédiée au recensement des démarches administratives, permettra de donner un tableau complet de l'activité des services et de mettre ainsi en perspective les relations usagers-administration. La révision des processus par un mandataire spécialisé se veut donc un premier investissement pour établir un état des lieux, soit une base de réflexion*

*pour étudier et anticiper les impacts de la numérisation des prestations sur l'administration communale dans son ensemble.*

*Il s'agit d'une étape nécessaire pour disposer des informations qui serviront ensuite à établir les grandes lignes d'une politique générale et coordonnée en matière de cyberadministration. Celles-ci seront alors présentées dans le cadre d'un rapport ad hoc au postulat de M. le Conseiller communal François Delaquis du 12 décembre 2019 »*

Là, vous comprendrez encore pourquoi je reste sur ma faim. Le préavis vous explique la méthodologie et vous dit qu'un rapport ad hoc sera rédigé. Aujourd'hui, on me dit que l'on m'a répondu avec une liste d'éléments à la Prévert qui touche parfois un service communal parfois une intercommunalité. Qu'en est-il du mandataire spécialisé ? a-t-il été engagé ou a-t-il été mandaté ? Dois-je comprendre que la politique communale en matière de cyberadministration est au coup par coup ? Que l'on n'arrive pas à chiffrer les incidences financières tant en matière d'investissement que d'économie ? Que l'on ne sait pas quels impacts sur le personnel en nombre et sur le type de postes ? etc., Va-t-on vers à ce que l'utilisateur de l'administration communale dialogue avec un chatbot ou de l'IA ou trouver ses réponses uniquement dans FAQ. Les questions soulevées sont d'importance et méritent des réponses complètes à chacune d'entre elle.

J'invite donc la Municipalité à revoir sa position et à demander un délai de réponse supplémentaire à mon postulat. Faute de quoi, je vous demanderai, Chères et Chers collègues, de refuser la réponse municipale.

- **M. le Président**

Quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer sur ce point ?

- **M. Florian Gruber, PLR-PVL**

Je voulais parler du postulat de Mme la Conseillère communale Frédérique Beauvois intitulé : « Joue-la comme Renens ! Des stages de vacances made in Renens, organisés pour et par les Renanais » du 25 juin 2020. Je lis que le préavis 43-2023 répond à ce postulat, pourtant le préavis 43-2023 ne parle pas de stage de vacances mais de la promotion du sport. Je n'ai pas compris comment on répondait à des stages de vacances en ayant une promotion du sport, la promotion du sport n'étant pas forcément synonyme de stages de vacances. Et je n'ai pas vu dans le préavis lui-même de notion de stages.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

M. Delaquis a une liste extrêmement complexe d'éléments auxquels il faudrait répondre. On vit dans une dynamique assez préoccupante en termes de cyber activités, on a passé beaucoup de temps aussi à mettre en place des systèmes qui soient respectueux des données. On se protège aussi, on est possiblement souvent en risque d'être « hackés » par des personnes malveillantes. On a fait un travail énorme, on a aussi doté tous nos collaboratrices et collaborateurs d'outils informatiques performants, beaucoup ont des portables et peuvent ainsi les prendre à la maison et les utiliser s'ils sont en télétravail. La liste que vous formulez est certes pertinente, mais elle demande bien évidemment un temps que l'on n'a pas aujourd'hui pour répondre de cette manière-là, ce qui ne veut pas dire du tout que l'on n'a pas une vision sur le futur et les besoins informatiques.

S'agissant de l'activité physique et du sport, effectivement, Mme Beauvois a répondu que notre réponse lui satisfait. La promotion de l'activité physique et du sport, on est en permanence là-dedans, on a eu Spark, on a eu Move et on est aussi tout bientôt avec les personnes retraitées, à leur proposer des modèles d'activités. Je crois qu'en termes de promotion de l'activité physique, plus que du sport, aussi par les liens que le Service des sports a avec tous les clubs de la Ville de Renens, on est dans une dynamique où la promotion de l'activité physique est très forte. On est monté en puissance avec les propositions que l'on a faites, les études que l'on a faites, les questionnaires que l'on a faits auprès de la population, les rencontres avec les clubs de sport. Nous avons l'impression que nous y avons répondu, jamais rien n'est obtenu, tout nécessite de travailler,

on peut faire mieux encore, mais aujourd'hui on a l'impression que l'on a fait un saut quantitatif et qualitatif aussi important dans ces éléments-là. Voilà pour notre position. On a défendu ceci devant la commission chargée d'étudier le préavis, maintenant on vous laisse libres de débattre si nos réponses sont suffisantes ou pas et vous déciderez, bien sûr, en maîtres et seigneurs de ce que vous voulez que l'on fasse de nos réponses, pas de problème.

- **M. Oumar Niang, Municipal**

Concernant l'interrogation de Mme Beauvois, il faut noter qu'elle a fait cette interpellation durant le Covid. Après le Covid, on a organisé un stage avec FC Renens et on s'est rendu compte qu'après le Covid il y a pas mal de jeunes qui ont arrêté l'activité physique, particulièrement le foot. Avec APS plus et 1020 Move cet hiver on a organisé des ateliers tout au long de l'hiver pour les jeunes qui aiment le foot. Mais on ne peut pas s'arrêter seulement au foot, on veut élargir l'action à l'ensemble des jeunes, le foot ce n'est pas la seule activité physique qui est centrale au niveau de Renens, il y a pas mal de jeunes qui veulent être accompagnés dans d'autres activités comme la boxe, le travail en salle. La première réponse qu'on a faite avec FC Renens pour organiser un stage, on s'est rendu compte de la difficulté qu'ils ont peu de volonté d'organiser un stage, on ne va pas l'organiser à leur place. On a travaillé ensemble et cela fini mi-figue mi-raisin dans le sens où les parents ont emmené les enfants pour faire de l'activité physique et venaient les récupérer en pleine séance d'activité, ce n'était pas une garderie dans laquelle les parents peuvent amener et faire sortir leurs enfants quand ils veulent. Donc cela a faussé l'organisation de ces stages de football. On a décidé d'ouvrir cette activité physique à l'ensemble des activités qui peuvent exister au niveau de Renens avec des moniteurs qui les accompagnent.

- **M. François Delaquis, PSR**

Je voudrais juste répondre à M. le Syndic. Si j'entends, sa réponse c'est de me dire qu'il n'a pas eu le temps de répondre à mon postulat. Pour quelle raison il ne pourrait pas reporter l'aspect du délai ? Il y a des questions qui touchent, par exemple, des aspects financiers, pourquoi pas lorsque vient le budget dire : on a consacré tant pour la cyberadministration, peut-être expliquer à la commission de gestion que vous avez fait tant de choses, revus tant de processus en matière de cyberadministration et peut-être, dans deux ans, vous viendrez avec toute une liste de choses que vous aurez faites ce qui consolidera et que c'est un état des lieux, ce qui était le cas de la demande de mon postulat. C'est pour ça que je ne comprends pas votre position là-dessus

- **M. le Président**

Quelqu'un souhaite encore s'exprimer à ce point ? ça ne semble pas être le cas. La discussion est close et nous passons aux conclusions. M. Delaquis, je vois que vous me faites un signe.

- **M. François Delaquis, PSR**

*S'exprime depuis sa place*

- **M. le Président**

Il faut l'amender, vous voulez l'amender ? Revenez au micro pour être formel.

- **M. François Delaquis, PSR**

Je demande un nouveau délai pour la réponse à mon postulat, c'est de le mettre dans l'autre catégorie (*D'accepter de repousser le délai de réponse aux motions postulats suivants*) et pas dans celle où il a déjà été répondu.

- **M. le Président**

Donc, nous avons un amendement, on va voter cet amendement et M. Neal nous lira les conclusions amendées ou non. En préambule, je vous rappelle que le vote sur les amendements et les sous-amendements laisse toujours entière liberté sur le fond. L'amendement est : demander un nouveau délai de réponse au postulat de M. Delaquis.

Celles et ceux qui l'acceptent le font par un lever de main

Celles et ceux qui le refusent

Celles et ceux qui s'abstiennent

Pour : 41

Contre : 1

Abstention : 14

**C'EST A 41 VOIX POUR QUE L'AMENDEMENT EST ACCEPTE**

Cette fois, j'invite M. Neal à nous faire lecture des conclusions amendées

- **M. Richard Neal, PSR**

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis municipal N° 74-2024 de la Municipalité du 2 décembre 2024,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cet objet,

Considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**DECIDE**

**D'approuver le rapport de la Municipalité sur l'état des postulats et motions en suspens au 31 décembre 2023.**

**De considérer qu'il a été répondu aux postulats suivants :**

- ~~Postulat de M. le Conseiller communal François Delaquis « Transformation numérique : une reconfiguration de la notion de service public pour nous Administration ? Un état des lieux pour ne laisser personne se déconnecter », du 12 décembre 2019~~
- Postulat de Mme la Conseillère communale Frédérique Beauvois intitulé « Joue-la comme Renens ! Des stages de vacances made in Renens, organisés pour et par les Renenais », du 25 juin 2020
- Postulat de M. le Conseiller communal Pierre Borloz « T'as où la borne électrique ? », du 9 septembre 2021
- Postulat de M. le Conseiller communal Reza Safaï « Pour un casier sportif gratuit, comme sur le Commune de Morges, à Renens », du 9 septembre 2021
- Postulat de Mme la Conseillère communale Frédérique Beauvois « Ici c'est Renens ! Pour une augmentation des terrains de sport aux abords du site du Censuy et sur la commune de Renens », du 10 mars 2022
- Postulat de M. le Conseiller communal Luis Guedes « Pour une commune sécurisée qui montre l'exemple », du 7 avril 2022

**D'accepter de repousser le délai de réponse aux motions postulats suivants :**

- Motion de M. le Conseiller communal Gilbert Stöckli relative à la création d'une bibliothèque municipale, du 23 mars 1995 / Motion du groupe libéral concernant un projet de bibliothèque, du 14 décembre 2000
- Postulat de Mme la Conseillère communale Florence Widmer « Mèbre-Source-Midi, trois rues pour les piétons », du 7 mars 2013 / Motion de M. le Conseiller communal Vincent Keller « Pour un centre-ville du XXI<sup>e</sup> siècle : moderne et piétonnier », du 20 juin 2013
- Postulat de Mme la Conseillère communale Line Rouyet et M. le Conseiller communal Oumar Niang « Pour un espace culturel au centre-ville de Renens », du 20 juin 2013

- Motion de Mme la Conseillère communale Elodie Golaz Grilli « Harmonisation des horaires d'ouverture des commerces avec l'Ouest lausannois », du 8 octobre 2015 **(MODIFIÉ VOIR PRÉAMBULE)**
- Postulat de M. le Conseiller communal Nicolas Freymond « Renens à 30 km/h la nuit ? », du **11 mai 2017 (MODIFIÉ VOIR PRÉAMBULE)**
- Postulat de M. le Conseiller communal François Delaquis intitulé « Le prix d'achat et ses composants, un rapport différent et un nouvel équilibre durable à trouver », du 10 octobre 2019
- **Postulat de M. le Conseiller communal François Delaquis « Transformation numérique : une reconfiguration de la notion de service public pour nous Administration ? Un état des lieux pour ne laisser personne se déconnecter », du 12 décembre 2019 (amendement)**
- Postulat de Mme la Conseillère communale Nathalie Jaccard intitulé « Un braquet solidaire », du 8 octobre 2020
- Postulat de Mme la Conseillère communale Nathalie Jaccard « Pour lutter contre le gaspillage alimentaire, mettons en place un frigo collectif (communautaire) à Renens ! », du 4 février 2021
- Motion de M. le Conseiller communal Silvio Torriani « Renens : sans publicité commerciale ? », du 29 avril 2021
- Postulat de M. le Conseiller communal Byron Allauca « Création d'une carte d'appartenance communale : un outil de cohésion sociale et vivre ensemble », du 24 juin 2021
- Postulat de M. le Conseiller communal Pierre Borloz « Bienvenue à Censuy », du 9 septembre 2021
- Postulat de Mme la Conseillère communale Frédérique Beauvois « Ma récré se met au vert : pour que Renens dise adieu au béton dans ses cours d'école », du 7 octobre 2021 / Postulat de Mme la Conseillère communale Elodie Golaz Grilli « Vers une école et des lieux d'accueil plus durables et pour tous les genres : pour la mise en œuvre d'un plan d'action », du 7 octobre 2021
- Postulat de M. le Conseiller communal Ali Korkmaz « Achat par la Commune de Renens de la parcelle 847 située sur le périmètre de l'avenue de Longemalle (jardins familiaux) », du 3 février 2022
- Postulat de Mmes les Conseillères communales Marie Schneider et Joëlle Zahnd « En attendant les transports publics gratuits pour toutes et tous - un abonnement de bus pour tous les enfants / jeunes en formation (jusqu'à 25 ans) et les bénéficiaires de l'AVS/AI de Renens ! », du 10 mars 2022
- Postulat de Mme la Conseillère communale Elodie Golaz Grilli « Dynamiser et rendre attractives les rues de Renens », du 19 mai 2022

- **M. le Président**

Merci M. Neal, je mets au vote les conclusions amendées du préavis

Celles et ceux qui l'acceptent le font par un lever de main.

Celles et ceux qui le refusent

Celles et ceux qui s'abstiennent

**C'EST A L'UNANIMITE QUE LES CONCLUSIONS AMENDEES DU PREAVIS SONT  
ACCEPTÉES**

Je remercie M. Neal et la commission de gestion pour leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.

**11. Rapport de commission - Préavis N° 77-2025 - Ilot de la Savonnerie - Promesse de constitution d'un droit distinct et permanent de superficie grevant la parcelle N° 558, en faveur de Renens-Pierrettes SA, aux conditions figurant dans le présent préavis**

- **M. le Président**

J'invite M. Taaroufi à faire lecture de son rapport

- **M. Rachid Taaroufi, PSR**

*Le rapport est présenté in extenso dans le présent procès-verbal*

Date de la séance : 05/02/2025 – 20h00

Lieu : salle de la Municipalité

**Membres de la commission :**

	Présent·e	Excusé·e	Absent·e
Rachid TAAROUFI (Président, PSR)	X		
Maria SISTO (POP Fourmi Rouge)	X		
Roland DELAPIERRE (UDC)	X		
Florian GRUBER (PLR-PVL)	X		
Marie-Claude KOHLER (Vert·e·s)	X		
Lucie MAUCH (POP Fourmi Rouge)	X		
Naïm SMAQIKI (PSR)			X
Angela THODE (Vert·e·s)	X		
Vito VITA (PLR-PVL)	X		

**Invité·e s :**

Jean-François CLÉMENT, syndic  
 Didier DIVORNE, Bâtiments – Domaines – Logement  
 Tinetta MAYSTRE, Urbanisme – Infrastructures – Mobilité  
 Martin HOFSTETTER, Chef du service de l'Urbanisme  
 Michaël PERRIN, Chef de service et Boursier communal  
 Michel Veyre, Secrétaire municipal

**Introduction :**

Ce préavis a pour but de soumettre au Conseil communal l'octroi d'une promesse de constitution d'un droit distinct et permanent de superficie grevant la parcelle communale N° 558, d'une superficie de 4'298 m<sup>2</sup>, en faveur de Renens-Pierrettes SA pour une durée de 99 ans, permettant la construction de logements, ainsi que de surfaces d'activités.

La redéfinition du quartier de la Savonnerie, situé au centre de Renens a régulièrement suscité des attentes diverses de la part des citoyennes et des citoyens. La création d'un espace à disposition des associations et des logements à loyers abordables a notamment été demandée.

### **Le projet :**

Le projet a débuté en 1983 avec l'achat de la parcelle, marquant ainsi le point de départ d'une initiative qui allait se déployer sur plusieurs décennies. Au fil des années, différentes étapes ont jalonné le processus de développement. Une étude de marketing urbain a été réalisée pour mieux comprendre les besoins de la population et les enjeux urbains. En 2015, le préavis 76-2015 a été adopté par le Conseil Communal, posant les bases réglementaires et stratégiques pour le projet. En 2017, un atelier participatif a été organisé dans le cadre du FAR (Forum des Associations de Renens), permettant aux associations de s'exprimer et de contribuer à la réflexion sur l'évolution du projet. En 2018, des démarches participatives ont été menées pour recueillir davantage d'avis et de suggestions, ce qui a permis de mieux cibler les attentes des citoyennes et citoyens. Enfin, en 2019, un concours d'architecture a été lancé, marquant une étape décisive dans la concrétisation du projet avec la sélection de propositions novatrices et adaptées aux objectifs définis. Ces différentes étapes témoignent d'une volonté de faire évoluer le projet de manière collaborative et réfléchie, en tenant compte des besoins et des aspirations des habitant·e·s.

L'occupation du rez-de-chaussée s'inscrit pleinement dans les résultats du sondage réalisé auprès de la population, qui a exprimé une préférence nette pour des activités destinées à un large public. L'idée de proposer des surfaces pour des commerces absents à Renens a été abandonnée au profit d'espaces publics. Ainsi la municipalité souhaite que les surfaces du rez-de-chaussée soient entièrement consacrées à un programme d'activités publiques. Cela inclut notamment la relocalisation de la structure d'accueil « La Farandole », contrainte de quitter la rue de l'Industrie, ainsi que la création d'une bibliothèque publique en centre-ville. La Bibliothèque de Renens, qui est actuellement située dans le collège du Léman, pourrait bénéficier des fonds « Berty Michoud » pour une modernisation. Par ailleurs, la ludothèque « Le Potiron » pourrait se développer en synergie avec une bibliothèque publique au centre, offrant ainsi une expérience enrichissante pour les familles. Un espace serait également dédié aux associations locales pour organiser des réunions, des activités et des événements, disponibles à la fois en journée et en soirée. Enfin, un café convivial servirait de lieu de rencontre et de partage intergénérationnel, facilitant les échanges entre les habitant·e·s, notamment celles et ceux des logements et structures environnants.

### **Volonté de constituer une PPE**

La répartition des lots entre les deux futurs copropriétaires se fait de manière équitable et fonctionnelle. La Ville de Renens aura pour mission d'acquérir les lots destinés aux surfaces d'activités publiques, dans le but de répondre aux besoins de la communauté, ainsi que les lots d'appartements adaptés aux seniors, conformément aux exigences du pacte successoral de Mme F. Sauer conformément au préavis n° 70-2024 adopté par le Conseil Communal. De son côté, la société se chargera de l'acquisition des lots destinés aux logements dont 50% seront réservés à des LUP (Logements d'utilité publique). Les logements seniors font partie du 50% restant réservés aux logements en marché libre. Cette répartition permettrait de concilier les objectifs sociaux et économiques tout en respectant les engagements pris pour le développement du projet.

## **8 Présentation de Renens-Pierrettes SA**

Renens-Pierrette SA est une société anonyme reconnue d'utilité publique et membre de l'ARMOUP (Association régionale des maîtres d'ouvrage). Son but est de répondre de manière durable aux besoins en logements à loyers modérés pour les personnes à revenus modestes. La

Ville en est l'actionnaire majoritaire, détenant 53,57 % des droits de vote lors de l'assemblée générale, ce qui lui confère une influence déterminante dans les décisions stratégiques. Elle dispose également d'une majorité au Conseil d'administration, avec trois administrateurs sur un total de cinq, assurant ainsi un contrôle efficace et cohérent dans la gestion de la société.

#### La promesse de constitution d'un DDP

Avant la signature de l'acte définitif de constitution du DDP, plusieurs conditions doivent être remplies. Il est nécessaire d'obtenir un permis de construire pour la réalisation de plusieurs bâtiments comprenant des logements d'utilité publique (LUP), des logements en marché libre, incluant des logements adaptés pour séniors, ainsi que des rez-de-chaussée dédiés aux activités, conformément au projet lauréat et à l'étude d'avant-projet du 2 novembre 2022. Le PACOM permet également la construction d'un étage supplémentaire. Un ou plusieurs actes de promesse de vente-achat devront être signés entre la superficiaire et la superficiante, au prix coûtant, pour transférer à la Commune de Renens des lots de PPE comprenant six appartements adaptés pour séniors et des locaux d'activités. L'acte constitutif de la PPE devra inclure la description de l'immeuble, la volonté de constituer la PPE, un règlement, la valeur des parts en millièmes et la répartition spatiale des parts. Un comité de pilotage mixte entre Renens-Pierrettes SA et la Ville de Renens sera formé pour superviser la phase projet jusqu'à l'obtention du permis de construire et la signature de l'acte définitif. En cas de caducité de la promesse de DDP, la Ville prendra en charge les frais d'études engagés par Renens-Pierrettes SA, estimés à environ CHF 2.0 millions.

Après la signature de l'acte définitif de constitution du DDP, plusieurs conditions doivent être respectées. Les constructions autorisées incluent plusieurs bâtiments conformes à l'étude architecturale d'avant-projet et au permis de construire, comprenant 50 % de logements d'utilité publique (25 % en LLA et 25 % en LLM), et 50 % en marché libre. Renens-Pierrettes SA sera désignée comme superficiaire et deviendra co-superficiante avec la Ville de Renens à la fin des travaux, en raison de la création de la PPE. La rente de base sera de CHF 32.- par m<sup>2</sup>. La durée de la rente sera de 99 ans.

#### Planning

Dès l'adoption de ce préavis par le Conseil Communal, le comité de pilotage mixte, composé de la Ville de Renens et de Renens-Pierrettes SA, lancera les études de projet entre mars 2025 et mars 2026. Pendant cette période, le comité se concentrera sur la configuration finale et les besoins du rez-de-chaussée, l'établissement des coûts, la répartition des coûts, la demande de reconnaissance des LUP auprès du canton, ainsi que le dépôt de la demande de permis de construire. À partir d'avril 2026, le comité de pilotage finalisera le projet de la PPE et les promesses d'achat-vente. Le mois de mars 2027 sera dédié à la finalisation de l'acte définitif du DDP, à la signature des promesses d'achat-vente et à l'inscription au registre foncier. Les premiers chantiers débuteront en avril 2027, avec les premières mises en location prévues pour 2029. Cette planification sera ponctuée par le dépôt d'un préavis en 2025 pour demander le subventionnement des LLM au Conseil Communal, et en 2026, un autre préavis sollicitant l'allocation des fonds pour l'acquisition des lots PPE, l'aménagement et l'ameublement des surfaces d'activités, ainsi que l'autorisation de signer un bail pour le dépôt communal de la voirie.

#### **Questions de la commission :**

**Q :** Qui doit obtenir le permis de construire ?

**R :** Renens-Pierrette SA ?

- Q** : Si Renens-Pierrette n'obtient pas le permis de construire, la ville doit-elle payer CHF 2.0 millions ?
- R** Les études (y compris les émoluments, les honoraires des architectes, ingénieurs et autres mandataires) seront réalisées conformément au projet du lauréat, avec un coût estimé à CHF 2.0 millions. En cas de caducité de l'acte en raison de la non-obtention du permis de construire, la Ville de Renens remboursera ces frais à la Renens-Pierrette SA.
- Q** : Pourquoi proposez uniquement 6 logements pour seniors ? Ne serait-il pas possible d'en proposer plus ?
- R** Les 6 logements sont définis par le droit de succession de Mme Sauer. Selon les statuts de Renens-Pierrette SA, d'autres logements faisant partie des LUP pourraient être réservés aux seniors.
- Q** : Les logements seniors adaptés feront-ils partie des logements protégés ?
- R** Les logements respectent la norme SIA 500, qui établit les exigences en fonction de la destination et de l'utilisation de la construction. Ce sont des logements adaptés, sans obstacles, mais ce ne sont pas des logements protégés
- Q** : Le prix de la rente de CHF 32.- concerne-elle aussi le rez-de-chaussée ?
- R** Non.
- Q** : Peux-on connaître une estimation des coûts de la phase 2 et 3 du projet ?
- R** Le coût estimatif pour la ville de Renens est d'environ CHF 9.6 millions. Cette estimation est basée sur les études d'avant-projet.
- Q** : Quel sera le coût de fonctionnement du rez-de-chaussée ?
- R** Le coût total, incluant les frais d'entretien, est d'environ CHF 280'000.-. Cependant, il convient de noter que la Farandole sera relocalisée au rez-de-chaussée, ce qui permettra à la Ville d'économiser près de CHF 120'000.- charges comprises. À cela s'ajoute la relocalisation de la bibliothèque et de la ludothèque.
- Q** : Comment se fait-il que la ville Renens soit propriétaire et locataire du même terrain ?
- R** Renens-Pierrette SA loue le terrain (DDP) et reste propriétaire. Renens Pierrette possède le bâtiment. Seul le rez-de-chaussée appartiendra à la ville (PPE) et les 6 appartements seniors seront en PPE et appartiendront à la Ville.
- Q** : Existe-t-il un délai pour utiliser le legs de Madame « Berty Michoud » ?
- R** Les délais sont encore éloignés, ce qui permet à la Ville de les utiliser en toute tranquillité.
- Q** : Est-ce que le montant dans son intégralité sera versé dès la signature ?
- R** Non il s'agit de promesses d'achats. Ensuite les montants seront payés par acomptes.
- Q** : Avec 3 lots, la Ville de Renens aura-t-elle la double majorité dans les PPE ?
- R** D'abord il y aura plus de 3 lots. La valeur des parts est exprimée en millième. La Municipalité rappelle que la ville de Renens est un actionnaire majoritaire de Renens-Pierrette SA.
- Q** : Un droit de préemption est-il prévu dans la PPE ?
- R** La ville de Renens possède un droit de préemption

**Q :** Que se passe-t-il après 99 ans de DDP ?

**R** S'il n'y a pas de renouvellement, Renens- Pierrette SA doit tout rendre. Le DDP ne peut pas dépasser 99 ans mais elle peut être prolongée.

**Q :** Après relocalisation de la bibliothèque au rez-de-chaussée, une antenne reste-elle au Léman ?

**R** Oui. La partie scolaire reste au Léman et c'est la partie publique qui va être relocalisée.

**Q :** Comment seront organisés les sous-sols ?

**R** Il y aurait des caves et des locaux techniques. Il ne peut y avoir des locaux habitables dans les sous-sols.

**Q :** Est-ce que « La Farandole » peut rester dans les locaux de la rue de l'Industrie jusqu'à 2029 ?

**R** La Municipalité garde le contact avec le propriétaire qui peut entrer en matière pour les délais.

**Q :** Pourquoi le projet ne contient pas de place pour l'industrie et créer des places de travail ?

**R** Le PACOM garantit des places dédiées aux activités. Il y a plusieurs périmètres pour les places d'activités ailleurs sur le territoire renanais.

**Q** Pourquoi dans le projet, les cages d'escaliers sont ouvertes ?

**R :** Il s'agit d'un modèle dans lequel les blocs sont bien isolés, et les escaliers ainsi que les ascenseurs sont situés à l'extérieur, ce qui élimine la nécessité de les chauffer, entraînant ainsi des économies d'énergie.

**Q :** Est-il possible de garantir au moins 5 places pour les enfants en bas âge ?

**R** Les places indiquées sont à titre indicatif. La Municipalité réévaluera les besoins avec la « Farandole » et les associations.

**Q :** Est-ce que la distribution des surfaces des activités sera soumise à des préavis ?

**R** Les discussions seront amenées ultérieurement dans le cadre du 3<sup>e</sup> préavis. La Municipalité répondra aux besoins des uns et des autres après consultation.

**Q :** Est-il possible d'avoir une synthèse des coûts et revenus en projection pour que le Conseil Communal ait une vision claire ?

**R** La Municipalité ne peut pas s'engager à fournir des projections détaillées sur les coûts et revenus prévus pour septembre 2029 avec des différences qui pourraient dépasser les 30% et pouvoir expliquer tout ce qui a été ou n'a pas été réalisé.

### **Délibération de la commission**

La commission prend acte du fait que la COFIN a accepté les conséquences financières du préavis. Sans se pencher sur les discussions ne relevant pas de ce préavis, la commission observe que celle-ci a rendu un avis favorable concernant l'octroi d'une promesse de constitution d'un droit distinct et permanent de superficie, tout en soulignant que l'issue de ce préavis a un impact direct sur la suite du projet.

### **Détermination de la commission**

C'est avec **7 voix pour et 1 abstention** que la commission **accepte** les conclusions du préavis

- **M. le Président**

Merci, j'ouvre la discussion

- **M. Silvio Torriani, Fourmi rouge**

Le groupe Fourmi rouge se félicite de voir se concrétiser le projet du site de la Savonnerie, le chemin est encore long ; deux autres préavis vont suivre : en novembre de cette année et en septembre 2026, avant le chantier qui devrait nous occuper de 2027 à 2029. Une démarche participative entreprise il y a environ 6 ans avait dégagé des orientations claires pour la vie d'une maison des associations qui reste indispensable au bon devenir de notre Commune. Notre groupe sera là pour chercher les meilleures propositions afin de renforcer les espaces de rencontres et d'actions collectives pour nos citoyens et leurs associations. Merci

- **M. le Président**

Quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer sur ce point ? cela ne semble pas être le cas, donc j'invite M. Taaroufi à nous lire les conclusions du préavis.

- **M. Rachid Taaroufi, PSR**

Le projet de la Savonnerie, tel qu'il est développé dans le présent préavis, s'intègre harmonieusement dans le quartier et représente une réalisation exemplaire à plusieurs titres.

En termes de logements, le projet prévoit une large variété de types et de prix, contrôlés et abordables, à portée de différents publics. Les surfaces des rez-de-chaussée seront destinées à des activités publiques variées, conviviales et intergénérationnelles, qui permettront de faire vivre le lieu en dehors de toute activité commerciale, à l'exception d'un café à vocation sociale. Le programme suggéré répondrait aux besoins urgents de plusieurs entités, telles que les associations, les structures d'accueil ou encore les bibliothèques-ludothèques. Il correspondrait aussi en tous points aux volontés de Mme Franziska Sauer, dont le Conseil communal a accepté la succession sous conditions.

Les bâtiments satisferont les standards de construction actuels, en mettant l'accent sur une efficacité énergétique accrue, des matériaux durables, ainsi que sur l'accessibilité universelle, sans oublier d'importants espaces publics végétalisés.

La Ville de Renens travaillera avec la société Renens-Pierrettes SA, un partenaire de confiance, qui gèrera les logements situés sur le site et qui s'engage à proposer des projets à but social de qualité.

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

#### **LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS**

vu le préavis municipal N° 77-2025 concernant l'ilot de la Savonnerie et la promesse de constitution d'un droit distinct et permanent de superficie grevant la parcelle N° 558, en faveur de Renens-Pierrettes SA, aux conditions figurant dans le présent préavis,

ouï le rapport de la Commission désignée pour étudier cet objet,

considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**AUTORISE** la Municipalité à signer, pour une durée de 99 ans, une promesse de constitution de droit de superficie distinct et permanent grevant la parcelle N° 558, d'une superficie de 4'298 m<sup>2</sup>, en faveur de Renens-Pierrettes SA, aux conditions figurant dans le présent préavis.

- **M. le Président**

Merci M. Taaroufi, je mets au vote les conclusions de ce préavis:

Celles et ceux qui l'acceptent le font par un lever de main.

Celles et ceux qui le refusent

Celles et ceux qui s'abstiennent

**C'EST À LA MAJORITÉ QUE LES CONCLUSIONS DU PREAVIS SONT ACCEPTÉES**

Je remercie M. Taaroufi et la commission pour leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.

**12. Rapport de commission - Préavis N° 78-2025 - Renens et ses histoires : une publication, une exposition, des animations. Demande d'un crédit-cadre de CHF 327'200.- TTC**

- **M. le Président**

J'invite M. Pascal Golay, Président-rapporteur, à faire lecture de son rapport.

- **M. Pascal Golay, PLR-PVL**

*Le rapport est présenté in extenso dans le présent procès-verbal*

Date de la séance : 10/02/2025 - 19h.00

Lieu : Salle de Municipalité

**Membres de la commission :**

	Présent·e	Excusé·e	Absent·e
Pascal GOLAY (Président / PLR-PVL)	X		
Cristina BAQUERO (Les Vert.e.s)	X		
Verena BERSETH (Fourmi rouge)	X		
Pierre BORLOZ (PSR)	X		
Colin METRAUX (UDC)	X		
Marie SCHNEIDER (Fourmi rouge)	X		
Liridona SMAQIKI (PSR)	X		
Axel UNGURIAN (Les Vert.e.s)	X		
Pascal WAEBER (PLR-PVL)	X		

**Invité-e (s) :**

Jean-François CLÉMENT, Syndic et Municipal Administration générale, Finance, Informatique, Sécurité.

Nathalie JACCARD, Municipale Culture, Jeunesse, Affaires scolaires.

Michel VEYRE, Secrétaire municipal.

Michelle DEDELLEY, Cheffe du service Culture, Jeunesse, Affaires scolaires.

Marion JOUBAUD, Chargée de projet.

Grégoire MAYOR, ethnologue et muséologue, ancien co-directeur du Musée d'ethnographie de Neuchâtel

**Introduction :**

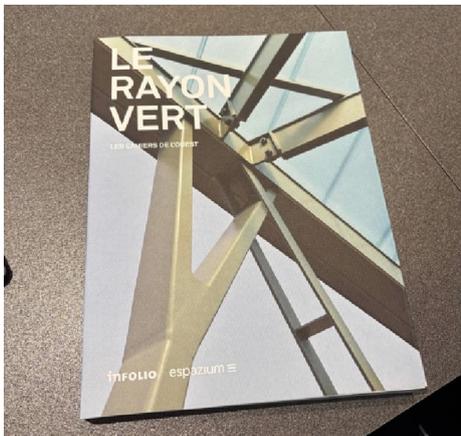
Ce préavis a pour but de faire connaître l'histoire de Renens à sa population et au-delà, en expliquant les grands mouvements historiques de la commune.

La connaissance de l'histoire locale aide à développer un sentiment d'appartenance et est essentielle pour un débat démocratique sain.

Le projet inclut une publication, une exposition et des animations pour toucher différents publics, y compris les écoles, les familles et les jeunes. Il aborde divers aspects historiques et géographiques de Renens, tels que l'urbanisme, les migrations, et l'histoire industrielle et culturelle.

Un autre objectif est de susciter des réflexions sur le passé, le présent et l'avenir de la commune.

Des événements supplémentaires pourraient être organisés avec des partenaires si des financements additionnels sont trouvés. L'ouverture de l'exposition et la parution de l'ouvrage sont prévues pour 2027, nécessitant la coordination de plusieurs chercheurs et institutions



*Exemples des cahiers de l'Ouest.*

**Questions de la commission :**

**Q :** Est-ce qu'il y a des archives sur les différents travaux sur les bâtiments qui se font régulièrement, même des travaux privés ?

**R :** Il manque toujours des choses, mais les archives sont nombreuses. Il y a également des témoignages parmi les aînés ou autres qui peuvent être recueillis.

**Q :** Va-t-il y avoir un appel plus général pour avoir des infos supplémentaires ?

**R :** Oui, par exemple via Infos Renens selon différentes thématiques plusieurs fois dans la durée.

**Q** : Est-ce que ça sera la même chose que ce qui a déjà été fait dans les autres communes ?

**R** : Sur la forme oui, mais Renens espère avoir un modèle particulier.

**Q** : Qu'est-ce qui changera avec ce modèle particulier ?

**R** : Ce sera plus basé sur des témoignages ou les objets qu'un simple récit historique. Par exemple des chapitres sur l'Histoire des origines, des associations ou des représentations. Le but est de pouvoir développer des thématiques vraiment spécifiques de Renens.

**Q** : Est-il prévu de rechercher des gens qui ont travaillés ailleurs qu'à Renens

**R** : Cela a déjà été fait dans le cadre de certaines entreprises, mais il n'y a pas de recherche forcément active, il y a déjà beaucoup de témoignages. Cela dit, comme expliqué plus haut, il y aura une recherche via le journal de la commune ou les réseaux sociaux.

**Q** : Selon les exemples vus sur les autres communes, il y a beaucoup de photos pour peu de texte. Est-ce votre but ?

**R** : Non, sur 192 pages, il y aura une bonne quantité d'articles de 6 à 7 pages. Mais il ne faut pas non plus que ce soit rébarbatif.

**Q** : Est-il aussi prévu de faire des vidéos ?

**R** : Non, des essais ont été réalisés il y a quelques années avec nos aînés. Mais c'est très compliqué à la fois dans la réalisation et dans les « faits ». D'autre part, cela revient très cher.

**Q** : S'il y a un vrai succès, est-il prévu de faire un tome 2

**R** : Oui, s'il y a une stimulation sur d'autres axes de recherche, pourquoi pas.

**Q** : Que vont devenir les textes et témoignages non utilisés.

**R** : Il n'y a pas vraiment de textes non utilisés. On s'approche des gens dont on est sûr de retenir les textes.

**Q** : Si on a des objets spécifiques avec qui peut-on prendre contact

**R** : Avec l'archiviste Christian Schülé

**Q** : Il manque beaucoup d'associations dans le préavis.

**R** : Ce n'est pas une liste exhaustive, toutes les associations sont bien sûr visées, par exemple via le FAR. Un membre du monde associatif sera également membre du comité stratégique qui chapeautera le projet.

**Q** : Est-ce qu'il y a des contacts avec d'autres communes en ce qui concerne Renens.

**R** : Pas directement, mais il y a eu des recherches par exemple pour trouver des objets dans des musées à Lausanne.

**Q** : Dans le préavis, il est proposé CHF 1'000.- pour les affiches, ne serait-ce pas trop excessif ?

**R** : Ce sont des affiches F4. Le montant reste modeste et est bien calibré.

**Q** : Est-ce que de la publicité numérique est également prévue ?

**R** : Cela reste encore à discuter dans l'avenir, mais cela pourrait être financé via le budget annoncé.

**Q** : Peut-on prévoir un livre plus « qualitatif » que le standard des « cahiers de l'Ouest ».

**R** : Non, on ne serait de fait plus dans les mêmes standards que les autres cahiers, du coup ce n'est pas possible.

**Q** : Est-ce que, après la vente, le livre serait disponible sous forme numérique pour en garder une trace pérenne ?

**R** : Cela pourrait se faire, mais doit encore être négocié.

**Q** : Est-ce que 1000 exemplaires sont suffisants ?

**R** : Il est douteux que les 1000 exemplaires soient vendus si facilement. D'autre part, il est plus intéressant de se diriger vers une version numérique une fois ces 1000 exemplaires vendus. Dans le pire des cas, la réimpression serait de CHF 18.- par exemplaire, donc couvert par le prix de vente.

**Q** : Il n'y a pas de divers et imprévu pour 2025 et 2026. Peut-on utiliser les 5000.- prévus si besoins ?

**R** : Oui, dans le cadre du crédit cadre.

**Q** : Au niveau des subventions, y'a-t-il une idée de ce que l'on pourrait recevoir ?

**R** : Pas encore, mais les moyens sont donnés pour la recherche de fonds.

**Q** : Au point 6.4, il est indiqué que l'amortissement se prolonge sur 2027 et suivant. N'est-ce pas sur 3 ans uniquement ?

**R** : Effectivement il s'agit bien d'une erreur. L'amortissement ne se prolonge pas au-delà de 2027.

### **Délibération de la commission**

Par expérience, ce genre de document apporte un début d'identité à la commune d'où son intérêt.

De fait, la commission se demande s'il ne serait pas opportun de la part de la Municipalité de réfléchir à non pas de le donner systématiquement aux nouveaux habitants, mais peut-être de le proposer, voir de leur donner une possibilité de l'emprunter ou de l'acheter à prix réduit.

D'autre part, la commission estime que ce livre pourra faire référence dans la durée et être utilisé dans plusieurs autres occasions dans le futur.

Toutefois, ce livre se doit d'être le plus neutre possible sans trop d'aspects politiques.

### **Détermination de la commission**

C'est avec **9 voix (unanimité)** que la commission **accepte** les conclusions du préavis.

- **M. le Président**

Merci pour la lecture de ce rapport, j'ouvre la discussion sur ce dernier :

- **M. Michele Scala, PSR**

Je félicite, je salue la commission qui a préavisé de manière unanime à la réalisation de ce projet. Il est vrai que c'est un joli projet, c'est un projet ambitieux qui fera de Renens qui est déjà le Chef-lieu d'un district, mais ce sera aussi le Chef-lieu culturel du District de l'Ouest. Le rapport est complet, par contre je me pose la question si la commission a réfléchi aux animations qui auront lieu, qui seront proposées pendant l'exposition ? Il me semble, d'après ce que j'ai vu, que le rapport englobe toute la phase de préparation jusqu'en 2027 lorsque l'exposition aura lieu. J'aimerais rendre attentive la commission, je leur conseille que les animations et les activités ne s'arrêtent pas en janvier 2027. Il y aura probablement des institutions, des écoles, des associations rennaises qui voudront peut-être proposer des activités, qui voudront

probablement réfléchir à la manière de faire. Je me demande s'il ne faudrait pas avoir déjà quelqu'un, une fois par semaine, une fois toutes les deux semaines, à disposition, disponible pour créer ensemble ces projets. Je vous le dis parce que le peu d'expérience que j'ai eu avec le musée historique de Lausanne lorsque nous avons présenté « l'immigration italienne » à Lausanne, et l'expérience que j'ai avec l'exposition qui a lieu actuellement à l'Université de Lausanne sur Mussolini, me dit qu'il faut quand même le dire parce que si on croit que tout s'arrête au moment où l'exposition commence, on se trompe, à ce moment-là, vous verrez, il y aura des tas d'institutions, d'écoles, d'associations qui vont proposer des animations et, à mon avis, il faut donner réponse et ne pas dire »non, non, c'est fini on a déjà tout fait avant, débrouillez-vous « non, je crois qu'il faut quand même laisser un peu de place à ces propositions.

- **M. le Président**

Quelqu'un souhaite s'exprimer sur le sujet ? Si la parole n'est plus demandée, je prie M. Golay de nous lire les conclusions

- **M. Pascal Golay, PLR-PVL**

**Le Conseil communal de Renens,**

vu le préavis municipal N° 78-2025 concernant Renens et ses histoires : une publication, une exposition, des animations. Demande d'un crédit-cadre de CHF 327'200.- TTC,

où le rapport de la Commission désignée pour étudier cet objet,

considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**ALLOUE** à la Municipalité un crédit-cadre d'un montant de CHF 327'200.- TTC pour le projet « Renens et ses histoires : une publication, une exposition, des animations », d'une durée de 3 ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2027.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire ou par voie d'emprunt, conformément à l'autorisation d'emprunter donnée par le Conseil communal.

Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif, sous le compte N° 1044.6009.5890 - Renens et ses histoires : une publication, une exposition, des animations.

- **M. le Président**

Je mets au vote les conclusions de ce préavis,

Celles et ceux qui l'acceptent le font par un lever de main.

Celles et ceux qui le refusent

Celles et ceux qui s'abstiennent

**C'EST À LA MAJORITÉ QUE LES CONCLUSIONS DU PREAVIS SONT ACCEPTEES**

- **M. le Président**

Je remercie M. Golay et sa commission pour leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.

**13. Rapport de commission - Préavis N° 79-2025 - Mise en séparatif et réaménagement de la rue de Verdeaux, rue du Bugnon et du chemin de Jouxens - Demande d'un crédit d'études de CHF 446'000.- TTC**

- **M. le Président**

J'invite M. Byron Allauca, Président-rapporteur, à faire lecture de son rapport.

- **M. Byron Allauca, Fourmi rouge**

*Le rapport est présenté in extenso dans le présent procès-verbal*

Date de la séance : 03/02/2025- 19h.00

Lieu :CTC

**Membres de la commission :**

	Présent·e	Excusé·e	Absent·e
Byron Allauca Président	X		
Elisabete Cunha	X		
Sandra Martinelli	X		
Gérard Duperrex	X		
Dylan Montefusco	X		
Robert Mulopo	X		
Jeton Hoxha	X		
Laurence Plattner	X		
Grazia Berisha	X		

**Invité·e (s) :**

**Introduction :**

La commission en charge d'étudier ce préavis s'est réunie le lundi 3 février à 19h au CTC.

Elle était composée de Mesdames Cunha Elisabete, Martinelli Sandra, Plattner Laurence, Berisha Grazia et Messieurs Duperrex Gérard, Montefusco Dylan, Mulopo Robert, Hoxha Jeton et Byron Allauca, Président rapporteur.

La Municipalité était représentée par Madame Maystre Tinetta, elle était accompagnée par, Monsieur Christophe Sarda chef de service Infrastructure et Monsieur Jérémie Wenger, adjoint du Chef de service.

La séance a débuté par une prise de parole de la Municipalité afin de présenter ce préavis.

Madame Maystre Tinetta a souligné l'importance de ce préavis et rappelé que la Municipalité n'avait pas sollicité de crédit d'études pour un projet de collecteurs d'eaux depuis plusieurs années. En effet, ce type de projet est généralement réalisé en interne. Toutefois, celui-ci revêt une ampleur particulière, rendant indispensable le recours à des spécialistes externes. De plus,

la Municipalité étant déjà engagée dans plusieurs autres projets en cours, il a été décidé de s'entourer d'experts dans le domaine.

Il s'agit de la mise en séparatif d'une artère principale dans le réseau d'eaux et des routes ceci permettra par la suite de mettre en séparatif tous les quartiers qui sont autour, au même temps ils ont voulu profiter de ce chantier pour réaménager ces rues, en construisant notamment un trottoir sur la partie droite en montant du ch. de Jouxkens et de la rue du Bugnon, créer des pistes cyclables et enfin arboriser le cas échéant. Donc c'est un projet majeur, d'où l'importance de ce crédit d'études.

Ensuite, M. Wenger fait une présentation PowerPoint sur ce préavis et manifeste que ce projet se base sur le PGGE (Plan général d'évacuation d'eaux), le même qui a entré en vigueur en 2008.

Actuellement ce réseau est sous-dimensionné, avec un taux de remplissage de 85% ne permettant pas d'absorber des crues éventuelles avec le risque de déversement des eaux usées dans les cours d'eaux, donc c'est un secteur prioritaire, le même qu'il doit être raccordé à la future galerie de Broye.

Concernant l'aménagement routier, c'est la priorité d'améliorer la sécurité du trafic, que ce soit pour les véhicules, vélos ou piétons, donc l'idée c'est d'avoir une réflexion globale de cette artère, de manière à être en concordance avec le plan climat qui est de développer la mobilité douce, végétaliser et rafraîchir la ville. Dans cette optique, un maximum d'arbres sera planté le long de cette artère.

#### **Calendrier :**

Une fois ce préavis adopté par le Conseil Communal, les études seront démarrées pour une durée d'environ 7 mois, ensuite une mise à l'enquête au début 2026 et pour pouvoir commencer les travaux en automne 2026, sous réserve de la validation de ce projet.

#### **Coûts :**

Les coûts sont stipulés dans le préavis à la page 5. Ils sont séparés, les coûts pour les collecteurs et les autres pour les aménagements routiers. Ils ont mandaté un Bureau de génie civil, un de géotechniciens et un Bureau d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour assurer le bon déroulement du projet.

#### **Questions de la commission :**

##### **Q : La création de pistes cyclables est-elle une obligation ?**

**R :** Non, ce n'est pas une obligation. Cependant, c'est une volonté de la Municipalité, en accord avec les directives du Plan climat, afin d'assurer la sécurité des cyclistes, notamment dans ce secteur où la pente est importante.

##### **Q : Le partage de la piste avec les piétons ne représente-t-il pas un danger ?**

**R :** Il y a toujours un dilemme entre faire circuler les cyclistes sur la chaussée ou sur le trottoir. Dans ce cas : À la descente, ce n'est pas envisageable, car les cyclistes roulent trop vite. Sur le plat, non plus, car les vélos électriques sont aussi rapides que les voitures.

En montée, sur la partie haute, nous avons opté pour un trottoir mixte de 3 mètres de large, où chacun pourra trouver sa place.

##### **Q : Avant la mise en service des nouvelles conduites, un test d'étanchéité sera-t-il effectué ?**

**R :** Ces canalisations ne sont pas sous pression. Toutefois, une fois le chantier terminé, un contrôle systématique est effectué : l'entreprise doit passer une caméra pour vérifier les joints. et corriger

d'éventuels défauts. Par ailleurs, un contrôle préventif de ces canalisations est réalisé tous les cinq ans par les services de la ville.

**Q : Selon le calendrier, le début des travaux est prévu pour septembre 2026. Est-ce pour coordonner avec la fin des travaux du BHNS ?**

**R :** Oui, mais aussi parce qu'il peut y avoir des oppositions lors de la mise à l'enquête. Même si nous sommes sur du domaine public, ces oppositions peuvent retarder le projet, notamment en ce qui concerne les aménagements extérieurs susceptibles d'affecter le domaine privé.

**Q : Les grilles d'évacuation (nids d'égout) seront-elles situées sur la piste cyclable ou ailleurs ?**

**R :** Actuellement, dans ce type de construction, nous évitons d'installer des grilles sur les voies de circulation. À la place, des ouvertures sont aménagées sous les bordures de trottoirs, permettant une infiltration plus efficace de l'eau.

**Q : Dans le point 6.3 du préavis, il est indiqué que « le plan d'investissement ne prévoit toutefois aucune mesure de réaménagement pour la rue de Verdeaux et la rue de Bugnon ». Que cela signifie-t-il ?**

**R :** Cela signifie qu'au moment de la rédaction du préavis, le plan d'investissement prévoyait uniquement des aménagements pour le chemin de Jouxens. La partie située en dessous n'avait pas encore été intégrée. Elle devra donc être ajoutée aux projets d'aménagement routier, mais pas aux collecteurs, car ces derniers sont déjà prévus.

**Q : Reste-t-il encore des mises en séparatif à réaliser sur le territoire communal ?**

**R :** Oui. Nous suivons les orientations du Plan Général d'Évacuation des Eaux (PGEE), qui nous donne une vision jusqu'en 2042. Cela signifie que des travaux de mise en séparatif continueront au moins jusqu'à cette date. Cette planification permet d'anticiper, de prioriser les interventions et d'éviter d'ouvrir plusieurs chantiers en même temps.

### **Délibération de la commission**

Ensuite, les membres de la Municipalité et de l'administration sont sortis afin de permettre à la commission de délibérer. Aucune discussion supplémentaire n'a eu lieu entre les membres de la commission, et nous avons donc rendu notre décision.

### **Détermination de la commission**

C'est à l'unanimité que la commission a **accepté** les conclusions du préavis.

- **M. le Président**

Merci M. Allauca, j'ouvre la discussion sur ce rapport:

- **M. Richard Neal, PSR**

Juste une demande pour la Municipalité par rapport à ces travaux, vu qu'il y aura en même temps tous les travaux de l'école de Verdeaux-Pépinières-Saugiaz qui vont beaucoup occuper et gêner la circulation au niveau du bas de la Rue du Bugnon, quel impact supplémentaire cela aura sur la circulation verticale de la partie du bas de la Rue du Bugnon, est-ce qu'il faudrait presque prévoir un sens unique ou un passage ailleurs ? parce que là, ça commence à faire beaucoup de travaux en même temps, au même endroit.

- **Mme Tinetta Maystre, Municipale**

Merci pour cette question pertinente, on prend bien sûr la question et y on y répondra dans le préavis de construction qui viendra dans une année et demie, on aura à ce moment-là l'occasion de bien étudier ces éléments. Mais on devra y porter une attention, c'est certain.

- **M. le Président**

Quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer sur ce point ? cela ne semble pas être le cas, donc je prie M. Allauca de nous lire les conclusions

- **M. Byron Allauca, Fourmi rouge**

### **Le Conseil communal de Renens**

Vu le préavis no 79-2025, concernant la mise en séparatif et réaménagement de la rue de Verdeaux, rue de Bugnon et du chemin de Jouxkens- demande d'un crédit d'études de CHF 446.000,- TTC.

**Ouï** le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire, Considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**VALIDE et ADOPTE** les études pour la mise en séparatif et réaménagement de la rue de Verdeaux, rue de Bugnon et du chemin de Jouxkens.

**ALLOUE** à cet effet à la Municipalité un crédit d'études de **CHF 446'000.- TTC** pour la mise en séparatif et réaménagement de la rue de Verdeaux, rue de Bugnon et du chemin de Jouxkens

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil Communal.

Elle figurera dans les comptes d'investissement de patrimoine administratif suivants :

- Compte N° 3861.1091.5060-Crédits d'études – Collecteurs rue de Verdeaux, rue du Bugnon et chemin de Jouxkens pour CHF 330'000.- TTC.
- Compte N° 3820.1092.5060- Crédits d'études – Réaménagement de la rue de Verdeaux, rue du Bugnon et chemin de Jouxkens pour CHF 116'000.00 TTC.

- **M. le Président**

Merci M. Allauca, je mets au vote les conclusions de ce préavis,

Celles et ceux qui l'acceptent le font par un lever de main.

Celles et ceux qui le refusent

Celles et ceux qui s'abstiennent

**C'EST À L'UNANIMITE QUE LES CONCLUSIONS DU PREAVIS SONT ACCEPTEES**

- **M. le Président**

Je remercie M. Allauca et sa commission pour leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.

## 14. Dépôt de préavis – discussion préalable

- **Préavis N° 80-2025** - Déviation d'un collecteur d'eaux usées (tronçon Triage) Rue de Lausanne - Demande d'un crédit de construction de CHF 547'000.- TTC

*Date et lieu de la séance de commission :*

*Lundi 10 mars 2025 à 19h00 – CTC Rue du Lac 14*

**Présidence : Les Vert.e.s – Marie-Claude Kohler**

**Commissaires :**

Les Vert.e.s : Grazia Berisha

PLR-PVL : Sandra Martinelli, Vito Vita

PSR : Jeton Hoxha, Robert Mulopo

UDC : Colin Métraux

Fourmi rouge : Verena Berseth, Mehmet Korkmaz

J'ouvre la discussion sur ce dépôt de préavis.

La parole n'étant pas demandée, je profite de vous rappeler que la date de remise du rapport est fixée au plus tard au **lundi 31 mars 2025 à midi** et passe au point 15

## 15. Motions, postulats, interpellation

- **M. le Président**

Je passe la parole à Mme Marie-Claude Kohler pour le dépôt de son postulat, titre et conclusion.

- **Mme Marie-Claude Kohler, Les Vert.e.s**

### **Dépôt de postulat**

**Titre :** A Renens on marche... Et ça marche

**Conclusion :** ce postulat a pour but de demander à la Municipalité de s'inspirer des exemples qu'il développera et de mettre en place toutes les démarches utiles et nécessaires destinées à sécuriser, promouvoir, faciliter et encourager la « marchabilité » en ville de Renens.

- **M. le Président**

Nous avons une interpellation de M. Ali Korkmaz

- **M. Ali Korkmaz, Indépendant**

### **Interpellation concernant le déplacement du pupitre**

Ces dernières années, j'ai constaté, à plusieurs reprises, des interruptions systématiques lors de la prise de parole de plusieurs membres du Conseil et de moi-même ainsi que des comportements perturbateurs de la part de certains membres du Bureau. Cette situation nuit au bon déroulement des débats et entrave mon droit à m'exprimer librement dans cette enceinte. En particulier, j'ai dû intervenir à l'encontre de Madame Carole Castillo et de Monsieur Silvio Torriani, qui, lorsqu'ils siègent au Bureau, adoptent une attitude que je considère inappropriée et partielle. Afin de prévenir de futurs troubles et de garantir un climat plus serein, je vous propose, Monsieur le Président, de modifier l'emplacement du pupitre. Je suggère qu'il soit positionné sur le côté gauche du Président, en direction de la Municipalité. Cette disposition permettrait à l'huissier de prendre place à proximité du pupitre, ce qui me semble plus approprié que la configuration actuelle, où des membres du Bureau s'installent systématiquement juste à côté du pupitre. Ma démarche est motivée par des événements récents. Lors de la dernière séance du Conseil, Monsieur Silvio Torriani m'a menacé verbalement en me pointant du doigt, me sommant

de "faire attention". Il m'a ensuite saisi par le bras et l'a secoué en me lançant : "Qui es-tu ?". Quelques minutes après la clôture du Conseil, Madame Carole Castillo s'est approchée de ma place et a frappé ma table de la main en criant, devant plusieurs Conseillères et Conseillers présents. Elle m'a alors déclaré : "Tu ne me connais pas, si tu cites encore mon nom en public, tu verras ce que je te ferai". Face à de tels agissements, il me semble essentiel que chacun et chacune assume ses propos publiquement et en toute transparence, afin que la population puisse être témoin des échanges via les caméras de Sonomix. En conclusion, je souhaite que ce type de situation ne se reproduise plus et j'espère voir les personnes concernées venir vers moi pour un dialogue, afin de redonner un climat plus serein entre nous. Je vous remercie de votre attention et de l'examen de cette proposition.

- **M. le Président**

Concernant un point de cette proposition, M. Korkmaz, vous aurez remarqué que le pupitre a bougé d'à peu près 15° et qu'il est légèrement plus en avant. Ceci n'est pas à votre demande, mais à la demande d'une autre Conseillère qui m'avait posé la question il y a quelque temps, on a essayé d'optimiser, on a encore regardé avec les caméras de Sonomix, tout a un emplacement bien défini, mais on a tourné un petit peu le pupitre. On est obligés de garder le blason de la Ville en avant et de ne pas vous mettre trop de profil pour les caméras. C'est une information que l'on n'avait pas autrement diffusée, mais on a fait quelques améliorations, entre autres pour que vous soyez plus confortables quand vous vous adressez à la Municipalité. Voilà juste un complément d'information, pour le reste, on traitera cette interpellation.

- **M. Ali Korkmaz, Indépendant**

Pendant la pandémie, on avait aussi le pupitre de l'autre côté, côté gauche et côté droite et cela ne posait pas de problème à Sonomix pour visionner nos débats, alors je ne comprends pas votre réponse, je ne vois pas pourquoi ce n'est pas possible de le mettre de l'autre côté.

- **M. le Président**

Ce n'est pas une réponse, c'est un complément d'information. Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer à ce point-là de l'ordre du jour ?

- **M. Byron Allauca, Fourmi rouge**

Si on déplace à gauche, c'est toujours bien pour nous, si vous vous déplacez à gauche. Plus sérieusement, Mesdames et Messieurs, deux de nos camarades ont été expressément nommés, c'est donc collectivement et en tant que groupe Fourmi rouge que nous souhaitons répondre. Nous avons bien entendu le malaise ressenti par M. Korkmaz ainsi que l'intensité des émotions exprimées. Comme chacun et chacune ici, nous sommes convaincus qu'une discussion constructive repose sur des échanges respectueux et factuels. Une approche rationnelle du débat permet à chacun d'exprimer son point de vue de manière sereine et d'avancer ensemble vers des solutions bénéfiques à toutes et à tous. Nous constatons effectivement que les émotions et le ressenti prennent une place croissante dans nos échanges ces derniers temps. Si nous veillons à privilégier un dialogue argumenté et apaisé, nous pourrions progresser plus efficacement dans nos travaux pour le bien commun. Aussi, nous appelons ce Conseil à accorder une attention particulière à la qualité de nos paroles, dans un esprit d'écoute et de respect mutuel. Pour conclure, je me permets de vous rappeler qu'en tant qu'élu.e.s, nous avons pris l'engagement de respecter les règles, les lois, la constitution et toutes les valeurs qui nous unissent. Mais surtout, nous avons le devoir de respecter les autres. Ainsi lorsque je demande du respect pour moi, il est essentiel de commencer par respecter les autres, Mesdames et Messieurs. Le respect se construit dans la ré-ci-pro-ci-té. Je vous remercie pour votre attention.

- **M. le Président**

Est-ce que quelqu'un souhaite encore s'exprimer à ce point 15? Ce n'est pas le cas, je passe au point 16.

## 16. Question, propositions individuelles et divers

- **M. le Président**

J'invite Mme Castillo à venir poser sa question. Pardon, effectivement, pas ce soir. Nous aurons certainement droit à une question plus tard. Je passe la parole à M. Korkmaz pour sa question.

- **M. Ali Korkmaz, Indépendant**

Tout simplement, je voulais proposer, si c'est possible, d'installer ou de mettre à disposition de notre public quelques boissons. Cela fait quelques conseils que c'est moi qui en amène là-bas, mais ce serait bien si cela pouvait se faire avant le Conseil. C'est juste une proposition.

- **Mme Chiara Storari, PSR**

Ma question est plutôt simple : en 2021, il y a un questionnaire qui a été soumis aux parents des enfants accueillis dans des structures d'accueil de jour à Renens et aux enfants également concernant la nourriture qui était servie dans ces structures. J'ai cherché partout les résultats, je ne les ai pas trouvés. Donc, j'aimerais savoir s'il y a quelques résultats préliminaires à ce sujet ?

- **Mme Karine Clerc, Municipale**

Merci pour votre question. Alors, ce ne sont plus des résultats préliminaires parce que cela fait 4 ans que le sondage a été fait. Effectivement, les résultats de ce sondage réalisé en 2021 auprès des parents et des enfants en accueil de jour visait d'abord à élaborer un marché public pour un prestataire pour une partie des repas dans les APEMS, et d'autre part à élaborer la charte alimentaire qui est maintenant réalisée depuis un certain temps. Je peux quand même vous donner quelques résultats que m'a transmis mon Chef de service : les critères du sondage concernaient l'appréciation du repas, sa qualité, la suffisance du repas, la diversité des repas et l'équilibre nutritionnel. A ces différentes questions nous avons reçus les résultats suivants : 0 à 3% des sondés ne sont pas du tout satisfaits selon ces critères - 3 à 8% des sondés ne sont pas satisfaits, moins satisfaits - 33 à 57% des sondés sont satisfaits selon ces critères - 27 à 49% sont très satisfaits - 5 à 22% ne savent pas vraiment ce qu'ils pensent. Il y a eu 48% de réponses. Ce sont des chiffres, un peu balancés comme ça et je pense qu'on peut tout à fait vous fournir ces résultats dont je vous ai juste extrait les conclusions. Voilà ce que je peux vous dire, le Service enfance-cohésion sociale se tient à votre disposition si vous voulez avoir le document.

- **Mme Marie Schneider, Fourmi rouge**

Ceci est le S.O.S d'une Renanaise en détresse. Depuis quelques temps, et pour 7 mois en tous cas, les habitants des hauts de Renens sont privés du bus 38 dans le sens de la descente à Bourg-Dessus. Est-ce que vous pensez que c'est normal de devoir passer par Malley pour rejoindre le Centre de Renens ? ou par Prilly ? C'est très compliqué pour les personnes à mobilité réduite et c'est une grosse perte de temps : depuis Bourg-Dessus, il est plus aisé de se rendre au marché de la Riponne qu'à notre Place du marché à Renens. Je demande donc à la Municipalité et aux personnes concernées s'il y a quelque chose qui est prévu pour remplacer ce bus ou du moins faire le lien. Pour le moment c'est dans la descente, mais quand cela va être dans la montée, ce sera moins rigolo encore.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Pour que je comprenne bien : le 38 c'est celui qui part depuis le giratoire à la route de Cossonay ? Actuellement il prend la route de Cossonay, ensuite il descend et il va directement au Centre de Renens et la montée se fait par Folliou

- **Mme Marie Schneider, Fourmi rouge**

La montée se fait toujours par Folliou, mais simplement, il est dévié à cause des travaux et il ne descend plus au centre de Renens, soit on va à pied, c'est super.... Soit on doit prendre le 18 qui

monte à Prilly pour qu'on puisse prendre le 38 et redescendre... enfin c'est hyper compliqué et souvent, je l'avoue, je renonce à aller au marché de Renens et je vais à la Riponne.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Je n'ai pas de réponse immédiatement, je prends ceci, j'en parlerai avec les TL et j'espère pouvoir... mais ce n'est pas certain, que je puisse trouver une solution.

- **Mme Marie Schneider, Fourmi rouge**

Volontiers, parce que si c'est 7 mois, c'est vraiment compliqué. Si c'est un petit moment ça va, mais 7 mois, c'est beaucoup.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Je regarde cela et je tente de le corriger, voire de vous répondre au prochain Conseil.

- **Mme Muriel Rossel, PSR**

J'ai quelques divers. Tout d'abord, vous faire part du fait que je fais partie des Amis de Festimixx et je voulais vous rappeler que c'est une année Festimixx, c'est à présent tous les 3 ans. Les Amis de Festimixx, on peut tous en faire partie, plusieurs d'entre vous en font partie, donc parlez-en autour de vous. C'est l'année où il faut récolter des fonds pour Festimixx et par ailleurs les Amis de Festimixx font un dossier de sponsoring donc si quelqu'un d'entre vous a une entreprise qui souhaite faire de la publicité dans le cadre de Festimixx, un dossier de sponsoring existe et si ce sont des voisins ou d'autres personnes, c'est l'occasion de faire connaître dans ce cadre-là qui est fort sympathique. Donc n'oubliez pas de réserver les 13 et 14 juin. Par ailleurs, le PS organise comme chaque année le VO Festival, on a mis des papiers à l'entrée c'est donc pour rappel le dimanche après-midi des films pour enfants. Si vous avez autour de vous des enfants, des voisins, c'est un après-midi très convivial où on peut aussi faire des bricolages et voir des films intéressants autres que ce que l'on voit habituellement sur Disney et autres. Et je voulais, du moment que j'ai le micro, juste prendre quelques secondes pour dire mon bonheur que j'ai eu de vivre à Renens, hier après-midi dans le nouveau parc des Côtes. C'était vraiment impressionnant, c'était un des premiers mercredis de beau, tous les enfants étaient dehors, le parc des Côtes était bondé, vraiment bondé. Tous l'après-midi il y avait des dizaines et des dizaines d'enfants, les jeux sont bien adaptés, les bancs et les tables étaient aussi bien utilisés, il y avait des adultes, des personnes jeunes, moins jeunes, qui profitaient de la vue. Je crois qu'en fait ce parc répond vraiment à un besoin de ce quartier où il n'y avait pas grand-chose pour se retrouver et c'était vraiment très touchant hier après-midi de voir tout ce monde dans ce Parc des Côtes. Je crois que c'est une réussite, on aura l'occasion d'entendre parler de l'inauguration, c'est cité dans les nouvelles de la Commune, mais je voulais juste partager ce coup de cœur que j'ai eu hier, j'étais très fière en fait d'habiter dans cette Commune qui offre des jolies choses à sa population.

- **Mme Rosana Joliat, PLR-PVL**

J'aurais une question toute simple à M. le Syndic qui dirige le dicastère Police. La question pourrait être répondue au prochain Conseil, je ne voudrais pas prendre du temps sur un Conseil qui ne dure pas trop longtemps. J'aimerais juste savoir comment sont contrôlées les vitesses des vélos et des trottinettes qui, je dois dire, ont très souvent des vitesses inadéquates aussi bien sur la route que sur les trottoirs. Je pose cette question pour les adultes et non pas pour les enfants qui, parfois, selon l'âge, ont le droit d'être sur les trottoirs. Je parle bien des trottinettes et des vélos qui sont conduits par des adultes. Vous pouvez le faire pour le prochain Conseil, M. le Syndic.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Pour les vitesses des vélos et des trottinettes, je vous répondrai au prochain Conseil de manière objective.

- **M. Richard Neal, PSR**

J'annonce mes intérêts : je parle en tant que Vice-président du Conseil paroissial réformé de Renens. En face du Temple, il y a le parking des Corbettes ainsi que le préau de l'ancien pavillon des Corbettes qui sont utilisés par des gens désirant se rendre au Temple, que ce soit pour des cultes, des concerts ou autres réunions. J'ai remarqué aujourd'hui qu'à partir de lundi, déjà depuis un moment le préau du pavillon était fermé pour cause de préparation des travaux Verdeaux-Pépinieres, mais aussi depuis lundi prochain, le parking sera interdit, probablement aussi à cause des travaux. Ma question est : est-ce que les utilisateurs du Temple pourront avoir une autorisation d'utiliser, par exemple, le préau du 24 Janvier comme parking, s'ils souhaitent venir au Temple ? Et où vont se parquer, parce que la semaine, la journée le parking est utilisé par les profs du 24 Janvier, où vont se parquer les profs ?

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Pardonnez-moi, je n'ai pas de calendrier précis de Verdeaux-Pépinieres-Saugiaz, des pavillons provisoires et des travaux qui s'y font, mais je prends votre question et on vous répond la prochaine fois.

- **M. Richard Neal, PSR**

Alors, je suis allé directement aujourd'hui et il y a plusieurs panneaux le long du parking marqués : parking interdit à partir du mercredi 12 à 7h00.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

La question c'est si c'est fermé, quelles substitutions éventuelles ? On regarde avec les collègues et on vous répond.

- **Mme Elisabete Cunha, Fourmi rouge**

J'ai une petite question pour la Municipalité, c'est peut-être une question un peu prématurée, en fait cela concerne le communiqué qu'on vient de recevoir ce soir et ma question est : est-ce que vous avez des démarches que vous pouvez assurer pour un sauvetage de Caféine Média ?

- **Mme Nathalie Jaccard, Municipale**

Le Service de la culture de la jeunesse et des affaires scolaires qui est en charges des projets jeunesse ou projets culturels a demandé à Caféine Média plus de renseignements ainsi qu'un dossier, comme cela se fait à chaque fois que l'on nous demande des subventions. Une fois qu'on aura reçu, je crois même qu'on l'a reçu, la demande de subvention sera traitée en fonction des informations qu'on aura et certainement d'un futur entretien avec les responsables de Caféine Média.

- **M. le Président**

Est-ce que quelqu'un souhaite encore intervenir ? Cela ne semble pas être le cas, comme la parole n'est plus demandée, la discussion est donc close.

Je vous rappelle que la prochaine séance du Conseil aura lieu le jeudi 10 avril 2025 à 19h30 dans cette même salle.

Je prononce la clôture de la séance à 21h40, et souhaite à l'Assemblée un bon retour dans ses foyers.

Le Président  
Sylvain Richard

la secrétaire  
Corrine Simon